



Union des Comores



Partenaires additionnels :

Programme de Micro Financement du PNUD/FEM

Université d'Oxford, Royaume Uni

Titre du projet:

DEVELOPPEMENT DES CAPACITES DES OCBS ET PROMOTION DU VOLONTARIAT EN TANT QUE MODELE D'IMPLICATION DES COMMUNAUTES VILLAGEOISES POUR LA REALISATION DES OMDs AUX COMORES

Description succincte

Le présent projet vise à habiliter et motiver les communautés villageoises et les organisations de base de la société civile à jouer pleinement leur rôle dans une perspective de développement durable contribuant à l'atteinte des OMDs identifiés pour les Comores. La poursuite de cet objectif repose sur le renforcement organisationnel, la consultation et la promotion du volontariat au sein des organisations communautaires de base, en tant qu'acteurs majeurs du développement durable du pays. Il est axé en particulier sur la sensibilisation, le développement des capacités et l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines des sites identifiés pour la création des aires protégées et dont la survie dépend de l'exploitation des ressources naturelles à protéger. [0]Un des impacts attendus est l'émergence d'un nouveau modèle de gouvernance locale basé sur la promotion du volontariat comme vecteur de progrès et de cohésion sociale et qui contribue directement à la réalisation des OMDs.

Le développement d'un tel modèle est particulièrement opportun dans le contexte de transition politique que traversent les Comores et présente un potentiel important d'extension ou de réplique à l'échelle nationale, ouvrant la possibilité de l'adapter et de l'étendre à d'autres domaines de la gestion et du développement. Aux Comores, il existe un potentiel réel de volontariat communautaire que le présent projet devra renforcer et promouvoir pour en faire un vecteur de progrès et d'émancipation des populations affectées par la mise en place des aires protégées. In fine, ce projet teste un nouveau modèle de gouvernance locale basée sur l'implication volontaire des communautés de base dans l'atteinte des OMDs en 2015, en ligne avec les préconisations du développement durable.

De même, le présent projet répond à quatre des huit objectifs de développement du millénaire : i) la réduction de la pauvreté et de la faim, ii) la durabilité de l'environnement, iii) l'équité des genres et l'autonomisation des femmes, et iv) la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

Section I – Description

1. Analyse de la situation

Les Comores ont amorcé un processus de décentralisation et devront mettre en place un système d'administration publique dont les structures, les acteurs, leurs mandats et attributions restent à définir. Dans ce contexte de transition, il est peu vraisemblable que les gouvernements de l'Union et des îles autonomes disposent des ressources suffisantes et des capacités adéquates pour mettre en application des mesures législatives liées à la durabilité du développement qui pourront concourir à l'atteinte des OMDs. De telles mesures ne pourront être mises en œuvre que par les efforts conjugués de l'ensemble des partenaires pour l'instauration d'un nouveau modèle de gouvernance où le rôle majeur tenu de manière volontaire par les communautés de base sera officiellement reconnu, et pour lequel les processus, outils et capacités requis pour assurer la participation populaire à la planification et la mise en œuvre d'activités de développement seront développés.

Les engagements pris par le pays en vertu de son adhésion aux conventions internationales liées à l'environnement ainsi que les dispositions légales nationales adoptées pour protéger les ressources vulnérables ne peuvent être respectés que si le pays dispose des moyens et des ressources pour assurer leur mise en application et si les populations découvrent qu'elles ont beaucoup plus intérêt à protéger ces ressources et à en exploiter les retombées qu'à les piller. La protection de l'environnement dont les bénéfices sont immatériels ou ne se concrétisent qu'à long terme, mais dont les coûts sont très réels et immédiats, représente un défi énorme en termes de sensibilisation, d'information, et d'éducation pour modifier les mentalités face aux contraintes de la survie quotidienne dans un contexte de pauvreté.

La Déclaration du Gouvernement des Comores sur le développement durable reconnaît le caractère essentiel de la participation des communautés de base au développement du pays. Lors de la création de la première aire protégée aux Comores, le Parc Marin de Mohéli, l'implication volontaire des communautés de base dans la gestion du parc a été formalisée par des accords de cogestion entre les associations agréées de chacun des villages riverains du parc et les autorités locales chargées de l'environnement. Le parc marin de Mohéli fait parti des 27 finalistes du prix initiative Equateur, ayant fait l'objet de présentation lors du sommet mondial pour le développement durable (Johannesbourg 2002). Cette initiative « récompensait des projets exemplaires jugés en fonction de leur intégration des partenariats, de la durabilité, du caractère innovateur, de la transférabilité, de la direction, du renforcement de l'autonomie communautaire, de l'égalité de sexe, de l'inclusion sociale et des avantages tangibles en matière de conservation de la biodiversité et de réduction de la pauvreté ».

Plusieurs sites ont été identifiés par le projet PNUD/FEM COI/97/G32 « Conservation de la biodiversité et développement durable aux Comores » comme étant prioritaire pour la création d'aires protégées. Ces sites ont une valeur significative en termes de biodiversité en raison de la présence d'écosystèmes critiques ou d'espèces endémiques (ou menacées à l'échelle mondiale) ou encore en raison de la présence en un même endroit de plusieurs écosystèmes critiques ou de plusieurs espèces endémiques (ou menacées à l'échelle mondiale). Un de ces sites est un site Ramsar. Quatre comprennent des « Zones d'importance mondiale pour la conservation des oiseaux » et plusieurs méritent une considération pour une désignation comme sites mixtes sous la Convention du Patrimoine Mondial (IUCN/WCPA-Marine, 2002) ainsi que comme points chauds de la biodiversité mondiale par « Conservation International ». Les sites potentiels pour la création de nouvelles aires protégées sont repartis dans l'ensemble du territoire national et comme suit¹ :

- Ile de Grande Comore : la forêt du Karthala et la zone marine du coelacanthé ;
- Ile d'Anjouan : le massif du Mont Ntringui et la péninsule de Bimbini ;
- Ile de Mohéli : une aire protégée marine a déjà été créée (le parc marin de Mohéli - PMM) et il est envisagé d'y annexer la forêt de Mlédjélé qui constitue le bassin versant de la zone côtière du PMM.

Le processus de mise en place des aires protégées et, par la suite, leur fonctionnement, solliciteront de façon importante et de diverses manières la participation volontaire des communautés villageoises qui occupent ou utilisent les territoires et les ressources visés par les mesures de conservation et d'exploitation durable des ressources naturelles. Les activités du projet devront concourir à créer un environnement habilitant pour des interventions en filières en matière de conservation de la biodiversité des Comores et de gestion durable des ressources naturelles ; en plus de stimuler et de conjuguer les efforts des divers partenaires intéressés au développement durable des Comores et à l'atteinte des OMDs.

¹ Voir les descriptions des sites retenus en annexe 6

1.1. Correspondance avec le Bilan commun de pays (CCA), le Plan Cadre d'Assistance du Système des Nations Unies (UNDAF) et le Programme de Pays (CP)

Un des principaux axes potentiels d'intervention identifiés dans le CCA (2001) est le développement d'une gouvernance participative. Au-delà de la participation démocratique aux institutions, cette approche place l'homme au centre du développement dont il est à la fois acteur et bénéficiaire. La formation se préoccupe généralement de développer des personnes compétentes en comptant sur le fait que les autres aptitudes qui relèvent du « savoir-être » découleront naturellement du développement du savoir et du savoir-faire. Il faut, au contraire, considérer que ce « savoir-être » est un préalable essentiel à la bonne gouvernance, elle-même reconnue comme préalable à un développement équitable et durable.

L'objectif global de l'UNDAF, déterminé sur la base des enjeux majeurs de développement identifiés dans le CCA, est de contribuer à la réduction de la pauvreté par l'habilitation des groupes vulnérables. La stratégie adoptée pour atteindre cet objectif est articulée selon 3 axes. La stratégie du projet correspond à deux d'entre eux : l'insertion dans le système de production et la participation dans les mécanismes de décision. Ce dernier axe vise essentiellement la participation communautaire et l'intégration de tous les groupes, en particulier les femmes et les jeunes, aux mécanismes de prise de décision.

L'UNDAF comporte 3 objectifs transversaux et trois objectifs spécifiques. Le texte complet peut être trouvé à l'adresse <http://www.km.undp.org>. Le projet permettra de progresser significativement vers trois de ces objectifs et de leurs résultats attendus :

- *Renforcer l'effort de gestion durable des ressources naturelles*, par des activités menées avec les communautés locales qui concourent à la mise en place et à l'opération d'aires protégées, ce qui contribuera directement aux résultats attendus suivants pour cet objectif :
 - Réduction de la pression sur les ressources par l'implication des communautés utilisatrices des ressources
 - Renforcement des capacités techniques et organisation des entités gouvernementales et autres acteurs dans la gestion des ressources naturelles
 - Conservation des écosystèmes terrestres et marins par la création d'aires protégées cogérées avec les communautés riveraines
 - Prise en compte de la dimension environnementale dans les programmes de développement par la réalisation systématique d'évaluations et d'études d'impact environnementales
- *Contribuer à créer un environnement propice à la participation effective dans les mécanismes de décision et à la décentralisation*, en contribuant au développement des capacités pour la mise en place d'un modèle de gouvernance participative responsabilisant les communautés villageoises dans la gestion des ressources naturelles
- *Insérer les groupes vulnérables dans le système de production*, en contribuant à améliorer la rencontre des besoins en main d'œuvre semi-qualifiée dans les secteurs secondaire et tertiaire (dont les artisans, commerçants et micro-entreprises), par le développement d'activités économiques de subsistance au bénéfice des communautés affectées par la mise en place du réseau d'aires protégées et dont l'exploitation des ressources naturelles constitue l'unique moyen de survie.

Le projet s'inscrit dans les trois des quatre axes stratégiques d'intervention inscrits dans le CP, soient :

Tableau1 : Axes stratégiques d'intervention

Axe stratégique	Résultat escompté (outcome)	Produit spécifique
Renforcement de la gouvernance comme préalable à la croissance et au développement humain, notamment au niveau local	Conception et mise en place des cadres organisationnels et des outils de gestion et de planification des institutions insulaires et régionales	(pas de produit spécifique identifié)
Inclusion des groupes vulnérables dans le système de production	Développement des actions permanentes de formation et d'insertion professionnelle, Elargissement de la base sociale des opérateurs	(pas de produit spécifique identifié)
Renforcement de l'effort de conservation et de gestion	Conservation des écosystèmes terrestres et marins	-Plans de cogestion des aires protégées marines et forestières

<p>durable des ressources naturelles</p>	<p>Renforcement des capacités techniques et organisationnelles de gestion de l'environnement</p>	<p>- Mécanismes institutionnels pour une gouvernance participative - Programme de renforcement des capacités</p>
--	--	--

1.2. Correspondance avec les OMD

Le projet répond à plusieurs OMDs tels qu'énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies :

- i) Le développement d'activités économiques et de subsistance pour appuyer les communautés affectées par la mise en place d'un réseau d'aires protégées répond à l'objectif 1 qui vise la réduction de la pauvreté et de la faim.
- ii) L'attention portée à la spécificité des genres dans l'élaboration de stratégies de sensibilisation et de développement des capacités des communautés est en ligne avec l'objectif 3, qui est de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il en est de même de l'adoption d'une démarche de discrimination positive pour le développement d'activités génératrices de revenus au bénéfice des populations affectées par les réglementations restrictives quant à l'utilisation des ressources des nouvelles aires protégées.
- iii) En contribuant à assurer la durabilité d'aires protégées sur chacune des îles, le projet s'inscrit dans la visée de l'objectif 7 qui est d'assurer un environnement durable et qui cible entre autres l'inversion de la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles. La mise en place de nouvelles aires protégées contribuera directement à hausser la valeur de deux indicateurs pour cet objectif, à savoir la superficie des forêts et la proportion de zones protégées pour préserver la biodiversité.
- iv) Le développement d'un nouveau modèle de gouvernance impliquant les partenaires communautaires et le recours à des réseaux et partenariats mondiaux et régionaux contribue à l'atteinte de l'objectif 8, qui vise la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Le projet concrétisera cet engagement à l'échelle nationale par l'établissement de partenariats avec le « programme VNU » pour le cofinancement du projet et le recours à l'expertise du « programme VNU », la Banque Mondiale (BM) pour l'aménagement de trois aires protégées terrestres, la Commission de l'Océan Indien (COI) pour l'appui au renforcement ou à la création d'aires protégées marines et côtières, Conservation International (CI) pour l'appui à la gestion de la biodiversité du Parc Marin de Mohéli, l'Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) pour le développement d'activités économiques et de subsistance basées sur la gestion durable des ressources naturelles, le Programme de Micro Financement du FEM (PMF-FEM) pour l'appui à l'expansion et à la réplication des activités développées avec l'appui de la FAO et la DIASCOM pour accompagner et soutenir les associations communautaires concernées par la mise en place des aires protégées. L'établissement de ces partenariats, en permettant de conjuguer les efforts dans un cadre commun, assurera la complémentarité et la cohésion des résultats de leurs interventions vers un même impact durable qui contribuera à la conservation de la biodiversité des Comores tout en améliorant la qualité de vie des communautés locales.

1.3. Le choix de l'assistance du « programme VNU » pour le cofinancement et la mise en œuvre du projet

1. On retrouve des associations basées sur le volontariat dans chacun des villages des Comores. Ces associations villageoises sont constituées de plusieurs 'filiales' plus ou moins spécialisées, qui se partagent souvent les membres Volontaires les plus actifs de la communauté, dont les associations Ulanga.
2. Les Ulanga (Nature) principaux bénéficiaires sont des associations communautaires de protection de l'environnement. Leurs membres sont des bénévoles très actifs et reconnus par les pouvoirs publics. Elles ont été créées sous l'impulsion de Care Comores et avec l'appui des Volontaires du Corps de la Paix et du Centre Canadien d'Études et de Coopération Internationale dans les années 90. Ce mouvement, fondé sur les principes et les valeurs du volontariat, recèle un potentiel certain de nature à contribuer à la prise de conscience collective des enjeux de l'environnement et d'implication volontaire des communautés.
3. Le recours aux volontaires des Nations Unies pour la réalisation de ce projet permet de consolider les principes et les valeurs du volontariat des communautés de base par une expertise VNU nationale et internationale. Les VNU vont servir comme facilitateurs des Ulanga et autres groupes de volontaires locaux en leur fournissant le soutien nécessaire à leur adaptation à ce nouveau modèle de gouvernance basé sur le volontariat et au nouveau cadre de gestion de leur environnement. Les compétences et les ressources requises pour ce travail seraient difficile à obtenir à travers des mécanismes d'assistance technique classique étant donné que les

activités du projet correspondent aux domaines stratégiques d'intervention du « programme VNU » et qu'il apparaît clairement que ce dernier dispose d'avantages comparatifs au regard de la nature du projet.

4. La pérennisation des structures communautaires pour la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, basées sur le volontariat, demande un effort et un appui considérable de renforcement des capacités. Ceci est en ligne avec la vocation des VNU qui est d'encourager et de consolider des initiatives de gestion et de développement au sein des communautés. Globalement, la réalisation des objectifs et des résultats du présent projet implique un recours à plusieurs des mécanismes de volontariat notamment, les mécanismes de volontariat propres au « programme VNU » (Spécialistes VNU, VNU animateurs et VNU UNISTAR), volontaires associés, volontaires communautaires et volontariat on line.
5. Depuis l'indépendance du pays, les Comores ont eu recours au « programme VNU » pour bénéficier de l'assistance technique grâce à des spécialistes dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et en environnement. Cette expertise a laissé une excellente image et a permis le renforcement des capacités nationales et la relève par des nationaux.
6. Le financement du présent projet dans le cadre des fonds SVF pourra aussi se justifier par l'engagement du PNUD à cofinancer à hauteur de plus de 63% les activités d'un projet qui s'inscrit parfaitement dans les lignes de services des fonds SVF. Il en est ainsi de l'implication active du « programme VNU » tout au long du processus d'identification et de formulation du projet.

2. Stratégie de mise en œuvre, enjeux et finalités

2.1. APPROCHE ET STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

L'approche adoptée consiste à promouvoir le volontariat en tant que modèle d'implication des OCB, ainsi que les populations villageoises qui occupent et utilisent les territoires visés par la mise en place des nouvelles aires protégées aux Comores, dans le cadre de la réalisation des OMDs. Sur le plan pratique, l'appui est conçu essentiellement selon les deux volets suivants :

2.1.1 Développement des capacités institutionnelles, des OCBs et des ONGs.

À la lumière des résultats de l'expérience du PMM, une stratégie sera développée en identifiant tout d'abord les parties concernées, les capacités requises pour assurer une pleine participation des communautés à la cogestion des aires protégées, les capacités requises pour développer et mettre en œuvre des activités de développement et les lacunes à combler. L'évaluation des besoins en capacités pourra s'inscrire dans une démarche plus large réalisée à l'échelle nationale, l'« Évaluation nationale des besoins en capacités pour la gestion de l'environnement », en harmonisant les interventions et s'inspirant des outils qui y seront développés. Un programme de renforcement des capacités, incluant le développement d'outils de formation adaptés, sera élaboré et sera diffusé auprès des parties intéressées pour information et validation. Sa mise en œuvre passera par la formation initiale des volontaires nationaux (VNUN) pour assurer l'uniformité dans l'approche qui sera adoptée auprès des communautés. La mise en œuvre du programme impliquera des ateliers et des formations en situation. Un suivi et une évaluation de l'intégration des formations et des concepts transmis seront effectués auprès des bénéficiaires directs dans le but d'ajuster l'approche et les contenus au besoin.

La mise en place des structures chargées de la cogestion des nouvelles aires protégées impliquera la détermination préalable et participative des règles de création des Comités de gestion des nouvelles aires protégées, de leur rôle, ainsi que des droits et responsabilités de leurs membres. Des outils seront développés pour faciliter les négociations et la gestion des conflits en consultant les communautés concernées sur leurs approches traditionnelles qui sont toujours en vigueur. Devant l'importance de mobiliser les acteurs et de mettre en œuvre des mesures de conservation rapidement, on procédera donc à une rapide acquisition de données de base qui s'appliqueront à une période provisoire, pour l'évaluation préliminaires des sites et des ressources. Il s'agit ici d'utiliser des données existantes ou facilement accessibles et de recourir le cas échéant, à des informations bibliographiques, cartographiques ou photographiques pouvant être vérifiées sur le terrain, en complétant éventuellement par des enquêtes effectuées auprès des populations occupant et utilisant le territoire et les ressources considérés.

2.1.2 Développement d'activités économiques et de substitution.

Il importe que le soutien au développement de ces activités profite en priorité aux groupes communautaires dont les activités de subsistance sont affectées par les nouvelles réglementations des aires protégées. Sur la base d'enquêtes effectuées auprès des communautés, les relations qu'elles entretiennent avec les ressources naturelles dont l'exploitation est susceptible d'être contrôlée et l'utilisation qu'elles font du territoire envisagé

pour la création des nouvelles aires protégées seront documentées et les groupes d'utilisateurs identifiés. Une analyse cherchera à évaluer la durabilité des activités en cours ou leur compatibilité avec les objectifs de conservation du site. Cet exercice permettra ainsi d'identifier rapidement les groupes susceptibles d'être affectés par le contrôle des activités au sein de l'aire protégée. Il fournira aussi les données de base qui serviront à évaluer les impacts socio-économiques liés à l'adoption de nouvelles réglementations ainsi que les impacts socio-économiques et biophysiques liés à divers scénarios de développement d'activités.

Ces travaux permettront de mieux prédire de quelle façon les communautés villageoises seront affectées par la mise en place des aires protégées. Ils permettront aussi d'élaborer des stratégies de sensibilisation et de formation qui tiendront compte des spécificités de genre et de groupe d'âge et de développer des activités de substitution en tenant compte des impacts spécifiques des nouvelles réglementations sur les femmes, sur les hommes et sur les jeunes. En fonction des résultats de l'évaluation environnementale et socio-économique et de leur acceptabilité pour les communautés, les activités à appuyer seront sélectionnées et développées. Le projet identifiera et appuiera l'organisation des formations nécessaires au développement des capacités requises pour les groupes et les individus clés retenus pour développer les activités économiques sélectionnées clés au sein des communautés.

2.2. Enjeux et finalité du projet

Le processus de mise en place des aires protégées et, par la suite, leur fonctionnement, solliciteront de façon importante et de diverses manières la participation volontaire des communautés villageoises qui occupent ou utilisent les territoires et les ressources visés par les mesures de conservation. Ainsi, dès le début, les connaissances de la population seront sondées pour initier la description du milieu et jeter les bases d'un plan de gestion préliminaire qui assurera la conservation des ressources et de leur habitat en attendant l'adoption de mesures formelles. Par la suite, la mise en place des aires protégées, la durabilité de leur fonctionnement et le succès de la mise en œuvre de mesures pour assurer la conservation de la biodiversité reposeront sur l'implication et le volontariat des communautés. Il sera demandé à ces communautés d'élargir ou d'adapter la perception de leur milieu et de ses ressources afin de comprendre la vulnérabilité de celles-ci et d'adhérer à la nécessité de conserver, voire de restaurer, leur potentiel pour le développement durable et les prochaines générations. De plus, les communautés risquent d'être affectées par l'adoption de règlements qui exigeront que soient abandonnées ou modifiées certaines pratiques courantes liées à leur subsistance. La conservation de la biodiversité et de l'environnement ne peut se faire au détriment de la qualité et du niveau de vie des populations qui luttent déjà pour leur survie et qui sont les principaux partenaires dans la gestion des aires protégées. Il est d'ailleurs reconnu que la lutte contre la pauvreté doit être une composante intégrante des projets de conservation de l'environnement et de la biodiversité, dans le but de freiner l'exploitation irrationnelle des ressources et la dégradation des habitats naturels.

Le projet vise à habiliter et motiver les communautés villageoises et les organisations de base de la société civile à jouer pleinement leur rôle dans une perspective de développement durable contribuant à l'atteinte

des OMDs identifiés pour les Comores. Les communautés ciblées sont celles qui sont appelées à s'impliquer de façon volontaire dans la cogestion des aires protégées en cours de création aux Comores

La poursuite de cet objectif repose sur le renforcement organisationnel, la consultation et la promotion du volontariat au sein des organisations communautaires de base, en tant qu'acteurs majeurs de la société pour la réalisation des OMDs. Il est axé en particulier sur la sensibilisation, le développement des capacités et l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines des sites identifiés pour la création des aires protégées et dont la survie dépend de l'exploitation des ressources naturelles à protéger. [0]Un des impacts attendus est l'émergence d'un nouveau modèle de gouvernance locale basé sur la promotion du volontariat comme vecteur de progrès et de cohésion sociale et qui contribue directement à la réalisation des OMDs. Le développement d'un tel modèle est particulièrement opportun dans le contexte de transition politique que traversent les Comores et présente un potentiel important d'extension ou de réplique à l'échelle nationale, ouvrant la possibilité de l'adapter et de l'étendre à d'autres domaines de la gestion et du développement. L'implantation durable de ce modèle ne peut réussir que par l'harmonisation des interventions des partenaires du développement des Comores. Ce projet servira ainsi à stimuler et à conjuguer les efforts des divers partenaires intéressés au développement durable et à la conservation de la biodiversité aux Comores.

2.1. Bénéficiaire du projet

Ce projet de développement de capacités cible principalement les communautés de base riveraines des aires protégées en cours de création ainsi que les organisations de la société civile qui sont appelées à jouer un rôle dans la cogestion de ces aires protégées, plus particulièrement les groupes vulnérables, les femmes et les jeunes.

Ces communautés localisées essentiellement en milieu rural, sont pauvres avec un revenu de moins de 1 \$ USD par jour et par personne. Elles sont victimes également d'inégalités sociales criantes (coefficient de Gini : 0,65). De plus, elles sont réparties dans l'ensemble des 3 îles de l'Union des Comores, respectivement à proximité des sites potentiellement riches en diversité biologique, aussi bien en zone côtière, qu'en altitude. Les populations riveraines des sites concernées tirent leurs revenus de l'exploitation des ressources naturelles, notamment l'agriculture, la pêche et l'élevage. Ces populations sont réparties dans environ 52 villages et se chiffrent à environ 94.000 habitants dont 37.800 habitants pour la zone du Karthala ; 12800 pour la zone marine du Coelacanthé, 9000 pour le massif du Mont Ntringui, 15.600 habitants pour la péninsule de Bimbini et 18.800 habitants pour le Parc marin de Mohéli et son bassin versant (la forêt Mledjelé). Ces villages sont donc les bénéficiaires primaires de ce projet en raison des avantages personnels, des retombées économiques, sociales et commerciales, y compris les services écologiques, qui découleront de ces zones à protéger.

Les bénéficiaires secondaires qui bénéficieront des résultats du projet incluent les Gouvernements de l'Union et des îles autonomes, la société comorienne en général par la contribution à assurer la durabilité des efforts préservation des ressources naturelles, des écosystèmes du pays et des services écologiques et économiques qu'ils apportent, ainsi que la communauté internationale, par la contribution à la conservation de la biodiversité d'importance mondiale. Le projet travaillera ainsi avec des individus et des groupes d'acteurs en vue de mettre sur pied les partenariats et les cadres de gestion visant à accomplir les activités du projet. La liste partielle des bénéficiaires du projet comprend :

2.2.1 Les Organisations Communautaires de Base (OCB). Elles sont représentées dans chaque village par les associations d'actions volontaires présentes dans toutes les communautés et qui ont comme but plus ou moins défini le développement de leur communauté y compris les associations « Ulanga » (environnement). Ces organisations agissent au sein des communautés en réalisant des actions de développement ou encore des actions ciblant directement la préservation de l'environnement et sont, la plus part du temps, formées à l'instigation des jeunes qui réalisent leurs activités avec un minimum de moyens et des ressources. Le schéma proposé ici repose sur la participation de membres de la communauté qui sans rémunération, sont prêts à donner une partie de leur temps et de leur énergie pour le bien-être de l'ensemble de leur communauté, y inclus les générations futures. L'objectif, à la fin du projet, est de disposer de 600 volontaires des associations et des organisations communautaires de base, à même de participer aux activités de surveillance, de contrôle et d'inventaire ainsi qu'à celle d'information et de sensibilisation des communautés et des usagers des aires protégées et leur périphérie.

2.2.2 Bénéficiaire- Dimension « Jeunes ». L'approche développée dans le présent projet porte sur la mise en place de mesures incitatives en faveur de la création d'emplois décents et de développement d'activités productives génératrices de revenus en faveur d'une population formée essentiellement de jeunes, quasiment dénués de tout moyen de production et sans perspectives claires d'avenir. Elle devra permettre de renforcer le lien entre les jeunes et leur environnement naturel. De même, il est évident que l'aménagement d'aires protégées et le développement des capacités des communautés concernées entraîneront des modifications significatives des comportements des jeunes générations, notamment dans leur relation directe avec leur environnement.

2.2.3 Bénéficiaires – Dimension « Genre ». Qu'il s'agisse de consultation, de sensibilisation, de développement des capacités ou d'appui dans l'identification et le développement d'activités, la question d'équité entre les sexes demeurera une préoccupation constante du projet. Les activités menées dans le cadre du projet impliqueront les femmes comme les hommes des communautés concernées par la mise en place et le fonctionnement des aires protégées. Ces activités offriront aux femmes l'opportunité de jouer leur rôle de partenaires et/ou bénéficiaires réels au sein des communautés et de veiller à leurs propres intérêts. En fonction des besoins et des intérêts manifestés, des activités seront développées pour appuyer spécifiquement les femmes en tant que groupe cible. Aux Comores, en milieu rural, les femmes sont en effet très actives dans la production vivrière dont la commercialisation repose essentiellement sur elles. Elles sont ainsi susceptibles d'être affectées de façon particulière par la création et le fonctionnement d'aires protégées et nécessiteront conséquemment un appui spécifique. Une formation spécifique de toute l'équipe du projet aux questions d'égalité entre les sexes contribuera à assurer la prise en compte de ce thème transversal dans toutes les composantes du projet.

2.2. Objectif global du projet

Renforcement des capacités et de l'implication volontaire des communautés villageoises dans la réalisation des objectifs du millénaire à travers la cogestion des aires protégées aux Comores, en tant que zones prioritaires de développement durable.

2.3. Objectifs spécifiques

- i) Développement des capacités institutionnelles des OCB et des associations villageoises dans la perspective d'une participation volontaire des populations à la réalisation des OMDs, en particulier à travers leur participation à la gestion durable des aires protégées ;
- ii) Mise en place du cadre et des outils de cogestion des zones prioritaires de développement durable identifiés pour la création des aires protégées ;
- iii) Développement d'activités économiques de substitution compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées ; et
- iv) Sensibilisation aux enjeux des OMDs aux Comores et aux valeurs et à l'éthique du volontariat en tant qu'approche stratégique pour l'atteinte des OMDs.

3. Dispositions de gestion

3.1. Rôles et responsabilités dans la réalisation du projet

3.1.1 Cadre général de gestion : Le projet doit être mis en œuvre sur les trois îles de Grande Comore, de Mohéli et d'Anjouan. Des équipes permanentes devront être installées sur chacune des îles pour réaliser l'important travail de collecte et d'analyse de données, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des communautés à la création et à la gestion des aires protégées. Il est ainsi prévu de mobiliser et de former un nombre important de Volontaires nationaux au début de la mise en œuvre du projet et des volontaires associés issus des communautés villageoises et des associations de protection de l'environnement. Ces derniers participeront aux activités de surveillance, de contrôle et d'inventaire ainsi qu'à celles d'information et de sensibilisation des communautés et des usagers des aires protégées. L'expertise de l'université d'Oxford et des Volontaires des Nations Unies (VNU) internationaux, spécialistes dans trois champs d'action correspondant aux trois volets du projet, permettra de former et encadrer, avec l'appui de VNU spécialistes nationaux et les VNU animateurs nationaux, les volontaires associés. Concernant, le volet développement d'activités économiques de substitution, un contrat de sous traitance sera établi avec la structure AMIE pour l'encadrement technique et la formation des VNU spécialistes en micro crédit et pour les aspects appui à l'élaboration des études de faisabilité, formation des promoteurs et suivi sur le terrain des micros et petits projets développés par les bénéficiaires. Des accords de partenariat seront aussi établis avec les autres partenaires de mise en œuvre identifiés dont le réseau des mutuels de crédit Yakomor (MECKs), l'Université d'Oxford (Royaume Uni) et le Programme de micro financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM).

3.1.2 Exécution des activités du projet. Compte tenu du nouveau cadre institutionnel du pays accordant une autonomie large aux trois îles de l'Union des Comores et notamment les compétences de mise en œuvre des programmes et projets de développement, les responsabilités de gestion, de mise en œuvre et de suivi des activités du projet dans chaque île seront confiées à une antenne locale qui travaillera en partenariat avec les structures administratives chargées de la gestion de l'environnement sur chacune des trois îles. Le rôle principal de la direction Nationale de l'Environnement consistera à appuyer techniquement l'équipe nationale du projet dans la programmation et le suivi des activités.

L'équipe de gestion de Mohéli sera logée dans les locaux de la Maison du Parc Marin de Mohéli

3.1.3 Mise en œuvre du projet. La mise en œuvre du projet sera déléguée à la Direction Nationale de l'Environnement (DNE) qui sera responsable d'apporter un appui technique à l'équipe nationale de projet dans la programmation et le suivi des activités. La DNE sera responsable du recrutement du personnel du projet, hormis les volontaires des nations unies. Le PNUD agira en tant qu'organisme pourvoyeur d'avis conseil et apportera des soutiens technique, administratif et financier dans la réalisation des activités dudit projet et des résultats escomptés. Les services d'appui qui seront fournis par le bureau de pays du PNUD sont décrits au niveau de l'annexe 2. Un Comité Directeur, constitué de représentants du PNUD, des Gouvernements de l'Union et de chacune des îles, et des partenaires techniques du projet, se réunira au début de chaque semestre pour examiner les rapports d'activités et pour approuver le plan de travail et le budget correspondant. Les négociations sur les modalités de collaboration opérationnelle avec le projet connexe appuyé par l'initiative Darwin et développé par l'Université d'Oxford pour la gestion des forêts, le Programme de Micro Financement du FEM (PMF-FEM) et la structure AMIE sont en cours de finalisation et feront l'objet d'accord tripartite, gouvernement/partenaire concerné/PNUD.

3.1.4 Volontaires. Dès le début de la mise en œuvre du projet, il est prévu de mobiliser et de former un nombre important de volontaires dont la majorité sera issue des communautés villageoises. Ces derniers, identifiés sur la base de leurs engagements en faveur de la préservation de l'environnement et du développement durable des Comores, auront un statut de volontaire associé. Ils assureront de manière permanente l'interface entre le projet,

les communautés et les usagers des aires protégées. Ils participeront aux activités de surveillance, de contrôle et d'inventaire ainsi qu'à celles d'information et de sensibilisation des communautés et des usagers des aires protégées. Les VNUN spécialisés en micro crédit intégreront les antennes insulaires d'AMIE, et travaillerons sous le contrôle direct du chef d'antenne et sous la supervision générale des RUTI du projet. Un VNUN animateur spécialisé en écotourisme intégrera la structure de la Maison de l'Écotourisme à Mohéli. ✓

3.2. Partenaires de la mise en œuvre du projet

3.2.1 Les OCBs villageoises principales bénéficiaires sont aussi des partenaires essentiels dans la mise en place et la gestion des aires protégées. C'est avec la participation volontaire des populations et par leur connaissance intime du milieu que seront développés des options concrètes et durables, et des programmes d'appui et de sensibilisation qui correspondent à la réalité du terrain. Ce n'est que grâce à leur engagement volontaire que le projet atteindra ses objectifs spécifiques.

3.2.2 Les autorités locales et nationales chargées de l'environnement ainsi que les structures administratives liées seront des partenaires déterminants :

- En tant que parties prenantes à la cogestion des aires protégées ;
- pour la reconnaissance officielle du rôle fondamental de l'action volontaire des communautés dans la gestion des aires protégées ;
- dans l'affirmation des droits et responsabilités de ces communautés par rapport aux ressources naturelles sur le territoire qu'elles occupent.

3.2.3 La structure AMIE (Appui aux Micros et petites Entreprises). En effet, le développement de nouvelles activités requiert un appui financier et les organismes communautaires bénéficiaires devront apprendre à en faire la demande et à le gérer. Les activités potentielles devront aussi être évaluées en termes de faisabilité, d'acceptabilité pour les communautés et d'impact environnemental et socioéconomique. La structure AMIE sera donc un partenaire de premier plan en raison de son réseau d'expertise d'appui et de conseils actifs dans l'ensemble des trois îles pour les organisations communautaires dans le cadre des activités génératrices de revenus. Les modalités détaillées opérationnelles de collaboration feront aussi l'objet d'une entente entre le projet et la structure AMIE qui interviendra au deuxième semestre de la première année du projet. Dans cette perspective, le présent projet conclura un accord de sous-traitance portant sur les aspects des études de faisabilité des micros projets, d'encadrement, formation et de suivi. Dans la perspective de la pérennisation des résultats escomptés en matière de développement d'activités économiques de substitution, l'expertise recrutée dans le cadre du présent projet en matière de micro crédit et AGR sera intégrée dès le début du projet au sein des antennes insulaires de la structure AMIE. Dans cette perspective, AMIE assurera aussi leur encadrement technique au quotidien, dans le cadre de l'accord de sous-traitance ci-dessus mentionné.

3.2.4 Le réseau des MECK (Mutuelles d'Épargne et de Crédit ya Komores), une institution financière de proximité qui travaille avec les communautés, apportera l'expertise et le cadre nécessaire pour la gestion du crédit nécessaire au développement de nouvelles activités économiques et de subsistance cofinancées par le PMF/FEM et les MECK. Un protocole d'accord sera établi entre le projet et le réseau des MECK au premier semestre de la première année du projet.

3.2.5 Le programme micro financement du PNUD-Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF-FEM). C'est une source de cofinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial destinée aux OCBs et groupements pour la réalisation des micros projets liés à la gestion des ressources naturelles. Dans le cadre du présent projet, le PMF/FEM sera le principal mécanisme de financement des projets qui seront identifiés, développés et mise en œuvre par les groupes cibles du projet. Toutes les organisations communautaires de base en phase avec les objectifs du projet pourront faire appel à ce fonds PMF/FEM, comme source de cofinancement sous forme de don à des micros – projets aussi bien collectif et individuel ayant un impact positif sur la conservation et le développement durable. L'évaluation de la première expérience de création d'une aire protégée aux Comores a mis en évidence la nécessité d'assurer la subsistance des populations concernées et de compenser les groupes qui sont plus spécifiquement affectés l'adoption de réglementations restrictives quant à l'usage du territoire et des ressources naturelles. La mise en place des nouvelles aires protégées doit ainsi être accompagnée par le développement d'activités qui inciteront les populations qui habitent au sein des zones prioritaires de développement durable ou en périphérie à adopter et à respecter les nouvelles mesures de conservation en compensant les pertes d'accessibilité aux ressources ou d'usage du territoire. Ces mesures doivent être conçues de sorte à contribuer à assurer la subsistance des populations, tout en minimisant leur empreinte sur leur milieu naturel. Cette approche répond à l'article 11 de la convention sur la diversité biologique qui porte sur les mesures d'incitation et où il est demandé aux

parties d'adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles incitant à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique. Le volume des financements que le PMF/FEM pourrait consacrer aux initiatives économiques développés par les groupes cibles du présent projet sont estimés à 400.000 USD.

3.2.6 L'Université d'Oxford (Royaume Uni), cette dernière est un partenaire technique clé dans la réalisation des activités du projet. Les négociations menées en accord avec le ministère en charge de l'environnement devront se traduire par un accord de partenariat visant à développer des synergies positives entre le présent projet et celui développé par l'Université d'Oxford, à travers la mise à disposition de ce dernier au présent projet, d'outils méthodologique, des équipements de communication et matériel informatique, de l'expertise pour le SIG et pour la formation des VNU formateurs et des VUN animations des communautés villageoises. En contrepartie, le présent projet servira de relais technique et opérationnel à l'équipe de l'Université d'Oxford, devant exécuter leur projet, portant développement d'un plan de gestion des forêts des Comores. C'est ainsi que le présent projet mettra à la disposition de l'équipe d'Oxford en déplacement aux Comores le support logistique nécessaire pour la réalisation de leurs activités y inclus les espaces de travail. Le cadre de collaboration fera l'objet d'un accord tripartite Ministère de l'environnement/Université d'Oxford/PNUD.

3.3. Exécution financière projet.

La composante du sur financement SVF sera exécuté selon les modalités d'exécution des projets sur financement SVF avec « programme VNU » comme agent d'exécution. Les ressources mises à disposition par le bureau de pays du PNUD seront régies par la modalité NEX (exécution nationale) avec paiement direct par le PNUD. l'Union sera responsable de l'exécution conformément à la modalité d'exécution nationale (NEX) du PNUD et sera donc ultimement imputable de l'utilisation des ressources. Aussi, le Cadre de Coopération de Pays 2003-2007, soumis et approuvé par le Conseil d'Administration du PNUD lors de sa séance ordinaire de juin 2002, régira la gestion de ressources mises à disposition par le bureau de pays du PNUD. Le texte complet du Cadre de Coopération peut être trouvé à l'adresse <http://www.km.undp.org>

4. Suivi et évaluation

4.1. Suivi

Le suivi technique du projet sera assuré par le Coordonnateur national conformément aux plans de travail annuels acceptés par le Comité Directeur et de tout autre instruction que celui-ci lui assignerait. Le suivi comptable et financier sera assuré par l'assistant comptable sous la supervision du Coordinateur national. Le suivi administratif sera assuré par le bureau de pays du PNUD.

Les rapports prévus au plan de gestion du projet sont présentés au tableau 3. La préparation de ces rapports sera sous la responsabilité du Coordonnateur national. Les destinataires de ces rapports sont les Gouvernements (Gouvernement de l'Union et Gouvernements des Iles Autonomes) et le Représentant Résident du PNUD aux Comores.

Tableau 2. Sommaire de gestion et suivi évaluation

Plan de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un plan de travail détaillant les activités et les ressources pour les deux années du projet - Au besoin, ajuster la stratégie d'intervention proposée dans le document de projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue des paramètres du projet - Plan de gestion détaillé - Appréciation des conditions critiques - Liste des indicateurs qui serviront à la mesure de l'atteinte des résultats - Budget prévisionnel révisé 	Au 3 ^e mois du début du projet, mise à jour la 2 ^e année
Rapport trimestriel	Faire le bilan des activités trimestrielles	<ul style="list-style-type: none"> - Sommaire des activités - Utilisation du niveau d'effort - Rapports financiers 	Tous les 3 mois
Plan de travail annuel	Planifier les activités annuelles	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de mise en œuvre révisé - Sommaire des activités prévues - Chronogramme d'activités annuelles 	Lors de la remise du rapport annuel
Rapport annuel	<ul style="list-style-type: none"> - Faire état de l'avancement du projet au Comité Directeur - Ajuster le plan de mise en œuvre et le budget 	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de mise en œuvre mis à jour - Budget global révisé 	À la fin de chaque année
Réunion du Comité Directeur	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le bilan du projet - Assurer la collaboration des partenaires à la mise en œuvre des activités du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse et approbation du plan de mise en œuvre - Analyse et bilan des plans de travail de l'année - Approbation du nouveau plan de travail annuel révisé - Recommandations en vue d'optimiser les effets du projet 	Au moins une fois l'an
Rapport de fin de projet /Evaluation finale	Faire état de la livraison des extraits et de l'atteinte des résultats au terme du projet.	<ul style="list-style-type: none"> - Sommaire des activités - Durabilité des effets - Pérennité des institutions et cadres opérationnels mis en place - Leçons à tirer du projet 	À la fin du projet
Rapports techniques	Rendre compte des missions des experts ponctuels	Détails et résultats de la mission, calendrier et budget	Pour chaque mission
Rapports en-ligne du « programme VNU »	Fournir des informations au « programme VNU » sur l'affectation du VNU		Au début de l'affectation, annuellement et à la fin de l'affectation

4.2. Évaluation

Le projet fera l'objet d'une évaluation interne semestrielle relativement à l'atteinte des résultats attendus, sur la base des indicateurs de performance présentés dans le cadre logique du projet. Les ressources nécessaires aux évaluations sont prévues au budget. Cette évaluation sera intégrée à celle de l'ensemble du programme. Il est à souligner que la formulation des résultats attendus et le choix des indicateurs de performance permettront d'évaluer davantage le renforcement des capacités et de l'autonomie des OCB dans le processus de cogestion des aires protégées aux Comores ainsi que le développement du volontariat en tant que modèle d'implication des communautés dans la gestion environnementale, que sur l'atteinte de résultats environnementaux, institutionnels et de société.

Au démarrage du projet, la première réunion du Comité Directeur portera sur l'approbation du plan de travail annuel détaillé révisé par l'équipe de projet. Lors des réunions subséquentes du Comité Directeur, le Coordonnateur National préparera et soumettra un rapport d'évaluation de la performance du projet (réalisation d'activités et état d'avancement vers l'atteinte des résultats) et un plan de travail incluant un budget par activité pour le semestre à venir. Pour tout projet financé avec des fonds SVF, il y a une évaluation finale obligatoire. En ce qui concerne le programme VNU, cette évaluation finale se fera à deux niveaux :

- Au niveau du projet « Appui VNU à la mise en œuvre d'un Programme National de Volontariat » sur la base du cadre logique et des indicateurs de performance établis dans les trois premiers mois après le recrutement du personnel de la coordination du projet
- -Au niveau du cadre de résultats VNU

Les évaluateurs devront notamment montrer la contribution du VNU à travers les résultats attendus ci-dessous :

- Apport des 600 volontaires locaux mobilisés dans le cadre du projet à l'atteinte des OMDs
- Mise en place d'un mécanisme efficace de soutien pour mobiliser et gérer les volontaires locaux.
- La contribution apportée par le projet à l'inclusion du volontariat dans les forums de dialogue aux niveaux local et national
- Amélioration du soutien politique au volontariat aux niveaux local et national.

Toutes les évaluations et réunions de suivi du projet devront se faire de manière participative, mettront l'accent sur l'auto évaluation, et permettront l'expressions d'opinions, d'idées et suggestions de tous les acteurs impliqués dans le projet.

De plus, le siège du VNU mènera annuellement des missions de suivi et de revue dans le pays.

Tous les rapports de suivi mettront un accent particulier sur le suivi des différents risques qui pourront entraver la bonne mise en œuvre du projet.

Les éléments suivants contribueront à l'élaboration de ces rapports :

- Les rapports trimestriels d'activités par les Volontaires VNU Internationaux et les Volontaires VNU Nationaux. Ces rapports seront consolidés par le Coordonnateur du projet et transmis au PNUD et au programme VNU siège.
- Les rapports en-ligne par les Volontaires VNU qui devront être aussi systématiquement complétés.
- L'organisation des visites périodiques sur les sites d'intervention des volontaires

Les actions de suivi devront permettre de documenter dans le détail les leçons tirées dans le cadre de la mise en œuvre de cette initiative.

Une revue à mi-parcours sera organisée conjointement par le PNUD et le VNU après 12 mois de mise en œuvre du projet, et sera suivie par une revue tripartite. Elle permettra d'apprécier l'état d'avancement du projet et, en cas de besoin de réorienter les activités afin d'atteindre les objectifs lui assignés.

L'organisation, les termes de référence et le calendrier de ces évaluations seront décidés après consultation des parties au document de projet et du Comité Directeur.

5. RISQUES

5.1 Atteinte des résultats du projet

1. Tout projet de développement présente des risques, c'est-à-dire des facteurs qui peuvent empêcher ou nuire à l'atteinte des objectifs et des résultats. Ces risques peuvent être catégorisés selon qu'ils concernent l'atteinte des résultats à long terme (impact, finalité), l'atteinte des résultats à moyen terme, c'est-à-dire à la fin du projet (les effets), ou l'atteinte des résultats à court terme (les extrants ou les résultats directs des activités).
2. Le degré de risque est généralement plus élevé au niveau de l'impact, moins élevé au niveau des effets en encore moins élevé au niveau des extrants.
3. Le degré de risque au niveau de l'impact est généralement élevé, car sa réalisation dépend :
 - du succès du projet (atteinte des effets);
 - de facteurs externes sur lesquels le projet n'a pas de contrôle (ex. évolution de la situation macro-économique; changements politiques).
4. Le degré de risque au niveau des effets (fin du projet) est généralement important, mais moins élevé qu'au niveau de l'impact car l'atteinte des effets dépend :
 - Du succès du Projet (atteinte des extrants);

- Du maintien des priorités et des politiques en matière d'environnement et de conservation par le gouvernement de l'Union des Comores et les Gouvernements autonomes insulaires;
- De l'engagement du personnel des administrations concernées par les activités du projet et de l'ensemble des partenaires nationaux.

5. Le degré de risque est le moins élevé au niveau des extrants car ceux-ci résultent directement :

- Des efforts des bénéficiaires au sein des communautés et de leur participation aux activités du projet ;
- De la pertinence de la conception et de l'exécution des activités du projet ;
- De la qualité de l'assistance technique fournie par l'équipe du projet.

6. Les risques associés au projet, le niveau auquel ils peuvent se manifester ainsi que les stratégies envisagées dans le cadre du projet pour atténuer ces risques sont présentés au tableau 3.

Tableau 3. Risques potentiels associés au projet et mesures d'atténuation

Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
L'intérêt des communautés villageoises et des OCBs pour leur participation volontaire à la conservation de la biodiversité et leur implication dans la réalisation des OMDs ne se maintient pas au-delà de l'intervention du projet	Impact	Élaboration d'un programme de sensibilisation ciblé en fonction des populations concernées, évaluation des résultats et ajustement de la stratégie au besoin
Les communautés villageoises concernées ne sont pas prêtes à modifier leurs comportements et leurs utilisations non durables de la biodiversité et des ressources naturelles en général	Impact	Élaboration d'un programme de sensibilisation ciblé en fonction des populations concernées, évaluation des résultats et ajustement de la stratégie au besoin
L'environnement et les enjeux liés à la l'utilisation durable des ressources naturelles n'apparaissent plus comme une priorité du Gouvernement de l'Union des Comores et des Gouvernements des îles autonomes, qui n'accordent pas l'appui nécessaire au projet	Effets	Élaboration d'un programme de sensibilisation ciblé en fonction des populations concernées, évaluation des résultats et ajustement de la stratégie au besoin. Plaidoyer par le PNUD auprès du Gouvernement de l'Union des Comores et des Gouvernements insulaires pour rappeler les obligations en vertu des engagements pris par le pays à cet égard
Les autorités administratives ne perçoivent pas la nécessité de développer un nouveau modèle de gouvernance environnementale basé sur la promotion du volontariat en tant que modèle d'implication des communautés villageoises pour la réalisation des OMDs aux Comores	Effets	Sensibilisation des autorités administratives à la nécessité de développer le principe de gestion participative avec les populations directement concernées par les enjeux environnementaux, dans les zones prioritaires de développement durables identifiées.
Il n'y a pas suffisamment de marchés dans le pays qui soient accessibles aux communautés villageoises pour permettre le développement des activités économiques	Effets	Réalisation d'une étude de faisabilité menée de manière participative avec les communautés, les spécialistes et autorités concernées
Les autres sources de financement parallèle ne se concrétisent pas dans les délais.	Effets	Stratégie de sensibilisation, information et communication dynamiques et efficaces par le projet pour solliciter les apports convenus avec les partenaires en question
Les sources de cofinancement des activités du projet identifiées, notamment les fonds SVF tardent à se concrétiser.	Effets	Rappel des obligations en vertu du protocole d'entente à établir au premier trimestre du projet; Démarche de mobilisation de ressources auprès d'autres sources de cofinancement, le cas échéant.
Les partenaires du projet n'investissent pas le temps et les efforts nécessaires au développement des capacités	Extrants	Établissement d'ententes entre le projet et ses partenaires pour les différentes activités qui les concernent
Des membres du personnel formés dans le cadre du projet quittent le projet.	Extrants	Adoption d'une stratégie de renforcement des capacités qui évite la formation de ressources uniques et privilégie la formation d'équipes
L'identification des capacités requises à la base de l'élaboration de la stratégie de renforcement des capacités ne découle pas d'une conception claire des capacités requises pour développer et réaliser de nouvelles activités économiques et de subsistance.	Extrants	Identification des capacités requises réalisée par la consultation d'équipes multidisciplinaires de spécialistes nationaux et d'équipes composées de représentants de toutes les strates des communautés villageoises et des OCBs concernées
Les partenaires du projet (appui technique national et institution de micro financement) sont stables et	Extrants	Établissement de protocoles entre les parties définissant les accords de collaboration

Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
disponibles pour appuyer le développement de nouvelles activités économiques		
Les partenaires fournissant l'assistance technique et l'équipe de projet ne travaillent pas en concertation	Extrants	Élaboration d'un plan de gestion/contrôle du projet précisant les responsables et les destinataires et établissement d'ententes sur des échéances et un contenu de communication régulière
L'appui technique apporté au projet et par le projet déplace les capacités locales et inhibe leur épanouissement	Extrants	Le projet pratique une approche de « partenariat » et non pas de substitution ou déplacement; Des ateliers sur l'approche participative sont organisés pour l'ensemble des intervenants concernés, y inclus les autorités administratives
Le projet ne prend pas suffisamment en compte les besoins exprimés par les communautés villageoises, ce qui freine l'appropriation par ces dernières des accords, outils et procédures requis pour l'exploration et le développement des activités économiques et de subsistance	Extrants	Renforcement de l'approche de gestion participative, élaboration participative des procédures à mettre en place, validation continue des outils développés par les bénéficiaires et utilisateurs réels Évaluation participative des possibilités d'activités économiques et de subsistance avec les communautés concernées
Les communautés n'ont pas les capacités adéquates pour participer au développement de nouvelles activités économiques de substitution	Extrants	Élaboration du programme de développement des capacités basée sur une évaluation des besoins en capacités de manière à correspondre aux capacités d'assimilation et à la réalité des bénéficiaires

6. Contexte légal

Ce document de projet sera l'instrument de référence conformément à l'Article 1 de l'Accord de Base Standard d'Assistance entre l'Union des Comores et le PNUD signé par les parties le 27 janvier 1976.

En plus de tous les autres attributs accordés aux Volontaires des Nations Unies selon l'Accord de Base standard, les Volontaires des Nations Unies en poste au sein du projet seront considérés comme des « personnes fournissant des services » au nom du PNUD, selon la logique et dans la mesure prévue dans l'Accord de Base Standard.

Annexe Section II. Cadre des Résultats et des Ressources

Résultats ciblés tels que spécifiés dans le Cadre de Résultats et des Ressources du Programme de pays :

2. Conception et mise en place des cadres organisationnels et des outils de gestion et de planification des institutions ;
3. Conservation des écosystèmes terrestres et marins ;
4. Renforcement des capacités techniques et organisationnelles de gestion de l'environnement

Indicateurs de résultats tels que spécifiés dans le Cadre de résultats et des ressources du Programme de Pays, incluant la situation de référence et les cibles :

1. Proportion des crédits octroyés aux groupes vulnérables ;
2. Cadre organisationnel et de fonctionnement respectueux des prérogatives et des compétences dévolues aux institutions insulaires
3. Nombre d'aires protégées créées, Gestion intégrée des écosystèmes ;
4. Aptitude des acteurs à développer des outils, stratégies et instruments de gestion de l'environnement, Textes légaux instituant des mécanismes institutionnels pour une gouvernance participative (note : les situations de référence (baseline) et les cibles (targets) ne sont pas systématiquement définies)

Lignes de Service Applicables du Cadre de Financement Pluriannuel (MYFF) :

- 1.3 - Initiatives locales pour réduire la pauvreté ;
- 2.6 - Décentralisation, gouvernance locale et développement urbain/rural ;
- 3.5 - Conservation et utilisation durable de la biodiversité

Stratégie de Partenariat : OCB, Gouvernement de l'Union des Comores, Gouvernements des Îles Autonomes, « programme VNU », PMF-FEM, CI, BM, COI, FAO, DIASCOM

Titre de Projet et Identificateur ATLAS : Développement des capacités des OCBs et promotion du volontariat en tant que modèle d'implication des communautés villageoises pour la réalisation des OMDs aux Comores

Résultats et sous-résultats attendus ²	Activités proposées ³	Indicateurs de résultats et de sous-résultats	Responsables ⁴	Intrants
1. Développement des capacités institutionnelles, des OCB et des ONG dans la perspective d'une participation volontaire des populations au processus de cogestion des aires protégées.		<ul style="list-style-type: none"> • Les communautés locales et les structures de gestion qui les représentent ont acquis les connaissances et développé les compétences nécessaires pour remplir de manière autonome le rôle qui leur est dévolu dans la cogestion des aires protégées aux Comores 	PNUD (TRAC 2), « programme VNU » (SVF), OXFORD	
1.1 <i>Elaboration d'une stratégie de renforcement des capacités des parties</i>	1.1.1 Identification des parties concernées par la mise en place et l'opération des aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités de renforcement des capacités sont cohérentes, complémentaires, pertinentes 	PNUD (TRAC 2), « programme VNU » (SVF),	Personnel : 1 Coordinateur national (CN), 3 Responsables des Unités Techniques Insulaires (R-UTI), 6

² Les cibles annuelles (annual targets) seront définies ultérieurement.

³ Lorsque des sous-résultats sont identifiés pour un même résultat, les activités proposées et les intrants requis sont identifiés pour l'atteinte des sous-résultats.

⁴ Lorsque des sous-résultats sont identifiés pour un même résultat, les responsables sont identifiés à chacun des sous-résultats.

Résultats et sous-résultats attendus ²	Activités proposées ³	Indicateurs de résultats et de sous-résultats	Responsables ⁴	Intrants
concernées par la cogestion des aires protégées, dans la perspective de développer un modèle de gouvernance locale inspiré des valeurs et de l'éthique du volontariat pour une gestion durable de l'environnement contribuant à l'atteinte des OMDs.	<p>1.1.2 Identification des capacités requises pour les différents groupes impliqués</p> <p>1.1.3 Détermination des besoins en renforcement des capacités</p> <p>1.1.4 Élaboration d'un programme de renforcement des capacités</p> <p>1.1.5 Développement d'outils de formation</p> <p>1.1.6 Diffusion du programme de renforcement des capacités auprès des parties intéressées pour validation et information</p>	<p>et répondent à l'ensemble des besoins en capacités des différents groupes impliqués dans le développement et la gestion des aires protégées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les formations et les outils correspondent aux capacités d'assimilation et à la réalité des bénéficiaires • Les plans annuels de formation sont connus et approuvés par les partenaires impliqués dans la cogestion des aires protégées 	OXFORD	<p>VNUUN (3 équipes de 2 VNUUN par île) pendant 4 mois</p> <p><u>Équipement et Matériel</u> : Informatique : 4 ordinateurs et matériel associé, Communication : 7 téléphones mobiles (1 / CN et R-UTI) et 1 par équipe de terrain), Fournitures de bureau : Déplacement local : 3 véhicules légers (1 par île) ; 9 motocyclettes pour les équipes de terrain Déplacements inter îles : 1 déplacement sur 2 îles pour la coordination, le suivi et l'évaluation par le CN</p>
1.2 Développement des compétences dans la perspective d'une large participation et d'un engagement volontaires des communautés villageoises.	<p>1.2.1 Mise en œuvre du programme de renforcement des capacités</p> <p>1.2.2 Suivi/évaluation de l'intégration auprès des bénéficiaires directs des formations</p> <p>1.2.3 Facilitation de l'établissement de partenariats et collaborations entre les aires protégées, les associations comoriennes au pays et à l'extérieur et les institutions et ONG scientifiques nationales et internationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires ont intégré les connaissances transmises, développé les compétences souhaitées, et les utilisent • Plusieurs partenaires et collaborateurs nationaux et internationaux apportent un appui scientifique et technique à l'ensemble des aires protégées 	<p>PNUD (TRAC 2) « programme VNU » (SVF), OXFORD</p>	<p>Personnel : 1 CN, 3 R-UTI, 6 VNUUN spécialisés en formation pendant 12 mois, 1 Spécialiste chargé de la communication avec les partenaires et collaborateurs locaux et internationaux pendant 24 mois</p> <p><u>Équipement et Matériel</u> : Informatique : (déjà identifié), Communication : (déjà identifié) Fournitures de bureau : Déplacement local : (déjà identifié) Déplacements inter îles : 1 déplacement sur 2 îles pour la coordination, le suivi et l'évaluation par le CN</p>
1.3 Mise en place des structures chargées de la cogestion des nouvelles aires protégées avec la participation des volontaires au sein des communautés.	1.3.1 Détermination participative des règles de création des Comités de gestion des aires protégées, de leur rôle et des droits et responsabilités de leurs membres.	<ul style="list-style-type: none"> • Les structures de cogestion sont mises en place suivant un processus transparent et équitable et remplissent efficacement leur mandat 	<p>PNUD (TRAC 2) « programme VNU » (SVF), OXFORD</p>	<p>Personnel : 1 CN, 3 R-UTI, 6 VNUUN en animation pendant 12 mois</p> <p><u>Équipement et Matériel</u> : Informatique : (déjà identifié), Communication : (déjà identifié) Fournitures de bureau :</p>

Résultats et sous-résultats attendus ²	Activités proposées ³	Indicateurs de résultats et de sous-résultats	Responsables ⁴	Intrants
	1.3.2 Mise en place des comités de gestion des aires protégées 1.3.3 Identification des procédures pour traiter les conflits et négocier conjointement les décisions concernant la gestion des aires protégées 1.3.4 Suivi et appui-conseil des Comités de gestion des aires protégées en vue de leur fonctionnement autonome			Déplacement local : (déjà identifié) Déplacements inter îles : 1 Déplacement sur 2 îles pour la coordination, le suivi et l'évaluation par le CN
2. Développement d'activités économiques et de subsistance basées sur une exploitation durable des ressources naturelles et compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées	Etude de faisabilité de micro projet Recherche de financement Développement des outils de formation en gestion Encadrement et suivi des activités ; Développement des outils de gestion, suivi et évaluation des AGRs	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités de valorisation des ressources naturelles compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées sont appuyées • Une portion des revenus générés par les activités économiques est réinvestie dans les activités des villages et contribue à compenser les groupes affectés par les nouvelles réglementations des aires protégées • Au terme du projet, les activités appuyées sont économiquement viables 	PNUD (TRAC 2), PMF-FEM « programme VNU » (SVF), Structure AMIE	Expertise AMIE
2.1 Identification des mesures à mettre en œuvre pour atténuer les impacts négatifs sur la population liés à la création des aires protégées et au	2.1.1 Documentation de l'utilisation du territoire et des ressources par les communautés villageoises au sein des futures aires protégées, en distinguant les particularités liées au genre et aux classes d'âge	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures d'atténuation ou de compensation pour la mise en place de nouvelles aires protégées et le développement de nouvelles activités, ainsi que les parties qui devraient être 	PNUD (TRAC 2) « programme VNU » (SVF),	Personnel : 1 CN, 3 R-UTI, 1 Spécialiste en études d'impact pendant 12 mois, 1 Spécialiste en SIG pendant 3 mois, 6 VNUN pour la collecte d'informations pendant 8 mois Équipement et Matériel :

Résultats et sous-résultats attendus ²	Activités proposées ³	Indicateurs de résultats et de sous-résultats	Responsables ⁴	Intrants
<p>développement d'activités génératrices de revenus</p>	<p>2.1.2 Évaluation des impacts socio-économiques liés à l'adoption de nouvelles réglementations et conception de mesures d'atténuation</p> <p>2.1.3 Évaluation des impacts socio-économiques et biophysiques de divers scénarios de développement d'activités économiques et de subsistance et conception de mesures d'atténuation</p>	<p>ciblées par ces mesures sont identifiées</p>	<p>PNUD (TRAC 2) « programme VNU » (SVF)</p>	<p>Informatique : (déjà identifié), Équipement SIG existant à la Direction de l'Environnement ; Communication : (déjà identifié), 1 téléphone portable pour le Spécialiste, 3 GPS Fournitures de bureau : Déplacement local : (déjà identifié) Déplacements inter îles : 1 déplacement sur 2 îles pour la coordination, le suivi et l'évaluation par le CN ; 2 déplacements sur 2 îles pour l'encadrement de la collecte de données pour les études d'impact par le Spécialiste en études d'impact Personnel : 1 CN, 3 R-UTI, 1 Spécialiste en valorisation des ressources marines et côtières pendant 1 mois, 1 Spécialiste en valorisation des produits agricoles et non forestiers pendant 1 mois, 3 VNUJ pendant 1 mois pour l'animation de la démarche participative auprès des communautés Équipement et Matériel : Informatique : (déjà identifié) ; Communication : (déjà identifié) Fournitures de bureau : Déplacement local : (déjà identifié) Déplacements inter îles : 1 déplacement sur 2 îles pour la coordination, le suivi et l'évaluation par le CN ; 2 déplacements sur 2 îles pour l'encadrement par les spécialistes de l'identification participative d'activités économiques potentielles</p>
<p>2.2 Évaluation des perspectives et du potentiel d'activités économiques et de subsistance basées sur une exploitation durable des ressources naturelles</p>	<p>2.2.1 Identification des groupes au sein des communautés affectés par les réglementations contenues dans les plans de cogestion et évaluation de la nature et de l'importance de l'impact (en liaison avec les résultats de l'activité 2.1.1)</p> <p>2.2.2 Identification participative et documentation des activités économiques durables potentielles</p>	<p>• Des dossiers sont disponibles sur la faisabilité technique et les impacts potentiels des activités explorées et leur acceptabilité par les communautés • Des critères acceptés par l'ensemble des parties concernées guident le choix des activités à développer dans le cadre du projet</p>		

Résultats et sous-résultats attendus ²	Activités proposées ³	Indicateurs de résultats et de sous-résultats	Responsables ⁴	Intrants
<p>2.3 Appui au développement des activités économiques basées sur une exploitation durable des ressources naturelles</p>	<p>2.3.1 Identification des ressources pouvant faire l'objet d'une exploitation rentable et études pour déterminer les mesures permettant une exploitation durable</p> <p>2.3.2 Sélection des activités qui méritent d'être appuyées financièrement</p> <p>2.3.3 Formation des organisations et des individus sur les mesures permettant une exploitation durable</p> <p>2.3.4 Encadrement et appui à la mise en œuvre des activités financées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les communautés mettent en œuvre les projets sélectionnés grâce à l'appui du projet sous forme d'encadrement technique et de formations 	<p>PNUD (TRAC 2), PMF-FEM « programme VNU » (SVF),</p>	<p>Personnel : 1 CN, 3 R-UTI, 1 Spécialiste en valorisation des ressources marines et côtières pendant 8 mois, 1 Spécialiste en valorisation des produits agricoles et non forestiers pendant 8 mois, 6 VNUN pour appuyer les formations et l'encadrement pendant 18 mois</p> <p>Équipement et Matériel :</p> <p>Informatique : (déjà identifié); Communication : (déjà identifié) ; 2 téléphones portables pour les Spécialistes</p> <p>Fournitures de bureau :</p> <p>Déplacement local : (déjà identifié)</p> <p>Déplacements inter îles : 1 déplacement sur 2 îles pour la coordination, le suivi et l'évaluation par le CN ; 4 déplacements sur 2 îles pour l'encadrement de la collecte de données pour l'évaluation des perspectives et du potentiel d'activités économiques et de subsistance</p>
<p>2.4 Établissement d'un mécanisme de financement et de soutien pour le développement d'activités économiques basées sur une exploitation durable des ressources naturelles</p>	<p>2.4.1 Définition du processus d'attribution des fonds de soutien au démarrage des activités économiques durables (crédits et subventions)</p> <p>2.4.2 Information des communautés locales de l'existence des fonds et des conditions d'attribution, et formation sur la préparation de dossiers de soumissions par les communautés</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le processus d'attribution des fonds de soutien au démarrage des activités économiques durables est connu et approuvé par l'ensemble des parties concernées. Des accords d'allocation de financement (crédits et subventions) sont établis entre les différents partenaires Le remboursement des prêts est fait dans le respect des 	<p>PNUD (TRAC 2), PMF-FEM « programme VNU » (SVF),</p>	<p>Personnel : 1 CN, 3 R-UTI, 1 Spécialiste en microcrédit pendant 12 mois, 3 VNUN spécialisés en microcrédit pendant 18 mois pour informer les communautés, appuyer les formations et assurer l'encadrement des communautés relativement au microcrédit</p> <p>Équipement et Matériel :</p> <p>Informatique : (déjà identifié); Communication : (déjà identifié)</p> <p>Fournitures de bureau :</p>

Résultats et sous-résultats attendus ²	Activités proposées ³	Indicateurs de résultats et de sous-résultats	Responsables ⁴	Intrants
<p>3. Promotion d'un modèle de gouvernance locale basé sur le volontariat et contribuant aux OMDs à travers la gestion de l'environnement</p>	<p>2.4.3 Etablissement de conventions tripartites entre les unités techniques du projet, les antennes de la MECK sur les îles, et AMIE</p> <p>2.4.4 Etablissement d'une ligne de crédit pour appuyer les activités économiques et financement des activités</p> <p>3.1.1 Formation et sensibilisation des participants au projet et de ses partenaires aux valeurs et à l'éthique du volontariat ainsi qu'à son potentiel comme force de développement</p> <p>3.1.2 Assurer la visibilité de l'action volontaire au sein du projet sur la scène nationale ainsi qu'à l'échelle internationale</p> <p>3.1.3 Jumelage des groupes communautaires volontaires impliqués dans la gestion des aires protégées à des groupes similaires d'autres pays</p>	<p>• Les parties concernées s'impliquent de manière volontaire au sein des structures locales et régionales de gouvernance environnementale</p> <p>• Les participants au projet ainsi que ses partenaires sont sensibilisés aux valeurs et à l'éthique du volontariat ainsi qu'à son potentiel comme force de développement</p> <p>• Des groupes communautaires volontaires impliqués dans la gestion des aires protégées sont jumelés à des groupes similaires d'autres pays et entretiennent des échanges sur une base régulière</p>	<p>PNUD (TRAC 2), « programme VNU » (SVF), OXFORD</p>	<p>Déplacement local : (déjà identifié)</p> <p>Déplacements inter îles : 1 déplacement sur 2 îles pour la coordination, le suivi et l'évaluation par le CN ; 3 déplacements sur 2 îles pour l'encadrement des formations des communautés et le suivi des activités de microcrédit par le spécialiste en microcrédit</p> <p>Personnel : 1 CN, 3 R-UTI, 6 VNUN pour les activités de formation et de sensibilisation pendant 6 mois, 1 Spécialiste chargé de la communication avec les partenaires et collaborateurs (déjà identifié)</p> <p>Équipement et Matériel :</p> <p>Informatique : (déjà identifié);</p> <p>Communication : (déjà identifié)</p> <p>Fournitures de bureau :</p> <p>Déplacement local : (déjà identifié)</p> <p>Déplacements Inter îles : 1 déplacement sur 2 îles pour la coordination, le suivi et l'évaluation par le CN</p> <p>Séminaire national pour la promotion des résultats et impacts du projet, réalisés grâce au développement du modèle de gouvernance locale</p>

Résultats et sous-résultats attendus ²	Activités proposées ³	Indicateurs de résultats et de sous-résultats	Responsables ⁴	Intrants
4. Sensibilisation de la société civile comorienne et internationale à la conservation de la biodiversité aux Comores		<ul style="list-style-type: none"> • Une portion significative de la population comorienne, des autorités gouvernementales, aux communautés villageoises, comprend les enjeux de la conservation de la biodiversité et s'implique dans des actions concrètes entreprises en ce sens. • Des partenaires sont disposés à allouer des ressources financières et scientifiques pour la mise en œuvre de mesures de conservation de la biodiversité aux Comores 	PNUD (TRAC 2) « programme VNU » (SVF), OXFORD	Personnel : 1 CN, 3 R-UTI, 1 Spécialiste chargé de la communication avec les partenaires et collaborateurs (déjà identifié) Équipement et Matériel : Informatique : (déjà identifié); Communication : (déjà identifié) Production et Impression d'un dépliant pour distribution large Fournitures de bureau : Déplacement local : (déjà identifié)
4.1 Développement du matériel de communication	4.1.1 Préparation d'un document de vulgarisation sur les nouvelles réglementations liées aux aires protégées 4.1.2 Appui à la réalisation du film sur le PNM 4.1.3 Publication et diffusion d'un dépliant pour la présentation des nouvelles aires protégées	<ul style="list-style-type: none"> • Le matériel développé est accessible et correspond aux intérêts et aux capacités d'assimilation du public cible 	PNUD (TRAC 2), « programme VNU » (SVF), OXFORD	Personnel : 1 CN, 3 R-UTI, 1 Spécialiste chargé de la communication avec les partenaires et collaborateurs (déjà identifié) Équipement et Matériel : Informatique : (déjà identifié); Communication : (déjà identifié) Production et Impression d'un dépliant pour distribution large Fournitures de bureau : Déplacement local : (déjà identifié)
4.2 Promotion des réalisations du projet	4.2.1 Élaboration d'une stratégie de communication pour le projet (année 1) 4.2.2 Mise à jour du site Internet sur la biodiversité des Comores pour illustrer l'ensemble des activités de conservation de la biodiversité sur chacune des îles	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions mises en œuvre par le projet, ses réalisations et les connaissances qu'il permet d'acquérir sont diffusées aux échelles nationale et internationale. • Les ONGs internationales œuvrant dans le domaine de la 	PNUD (TRAC 2) « programme VNU » (SVF), OXFORD	Personnel : 1 CN, 3 R-UTI, 1 Spécialiste chargé de la communication avec les partenaires et collaborateurs (déjà identifié) Équipement et Matériel : Informatique : (déjà identifié); Communication : (déjà identifié) Fournitures de bureau :

	<p>4.2.3 Maintien de la visibilité du projet sur la scène nationale par le recours aux médias locaux</p>	<p>conservation connaissent le projet et sont convaincues de l'importance d'appuyer rapidement et adéquatement les initiatives pour la conservation de la biodiversité des Comores.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les autorités, les ONGs locales et internationales et les donateurs sont convaincus de la pertinence du modèle de gouvernance locale impliquant les communautés de base dans la réalisation des OMDs. 		<p>Déplacement local : (déjà identifié)</p>
--	--	---	--	---

Section III. Plan de travail global et budget

III.1 Plan de travail global et calendrier

Résultats / Sous-Résultats / Activités	Trimestre									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A. Gestion du projet										
A.1 Établissement du plan de mise en œuvre (cadre logique, plan de travail, calendrier, budget)										
A.1.1 Établissement du cadre logique ou révision	X									
A.1.2 Révision du budget, soumission pour approbation et validation	X									
A.2 Recrutement du personnel										
A.2.1 Préparation et validation des termes de référence pour le personnel permanent du projet	X									
A.2.2 Recrutement du personnel permanent du projet	X									
A.2.3 Réunion et rapport sur le recrutement du personnel permanent du projet	X									
A.2.4 Préparation et validation des termes de référence pour les consultants nationaux et internationaux (au besoin)	X	X								
A.2.5 Recrutement de consultants nationaux		X								
A.2.6 Recrutement de consultants internationaux (besoins à préciser)		X								
A.3 Acquisition du matériel (identification des besoins, acquisition de nouveau matériel, demandes d'utilisation occasionnelle d'autre matériel – par ex. SIG)	X									
A.4 Suivi et évaluation du projet										
A.4.1 Constitution d'un comité de pilotage chargé de suivre et voir au bon déroulement du processus	X									
A.4.2 Évaluation interne du rendement du projet	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
A.4.3 Évaluation externe du projet (audit)				X				X		X
A.4.4 Établissement des rapports d'avancement trimestriels, annuel et final	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Résultats / Sous-Résultats / Activités	Trimestre									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A.4.5 Réunions du comité de pilotage		X		X		X				
A.5 Révision des documents de gestion pour le démarrage des activités du projet (gestion axée sur les résultats, élaboration du cadre logique et révision du plan de travail)	X									X
1. Développement des capacités institutionnelles, des OCB et des ONG dans la perspective d'une participation volontaire des populations au processus de cogestion des aires protégées.										
1.1 Élaboration d'une stratégie de renforcement des capacités des parties concernées par la gestion des aires protégées, dans la perspective de développer un modèle de gouvernance locale inspiré des valeurs et de l'éthique du volontariat pour une gestion durable de l'environnement contribuant à l'atteinte des OMDs.										
1.1.1 Identification des parties concernées par la mise en place et l'opération des aires protégées		X								
1.1.2 Identification des capacités requises pour les différents groupes impliqués		X								
1.1.3 Détermination des besoins en renforcement des capacités		X								
1.1.4 Élaboration d'un programme de renforcement des capacités		X	X							
1.1.5 Développement d'outils de formation		X	X							
1.1.6 Diffusion du programme de renforcement des capacités auprès des parties intéressées pour validation et information			X							
1.2 Développement des compétences dans la perspective d'une large participation et d'un engagement volontaires des communautés villageoises.										
1.2.1 Mise en œuvre du programme de renforcement des capacités			X	X						
1.2.2 Suivi/évaluation de l'intégration auprès des bénéficiaires directs des formations			X	X						
1.2.3 Facilitation de l'établissement de partenariats et collaborations entre les aires protégées, les associations comoriennes au pays et à l'extérieur et les institutions et ONG scientifiques nationales et internationales			X	X	X	X	X	X	X	X
1.3 Mise en place des structures chargées de la cogestion des nouvelles aires protégées avec la participation des volontaires au sein des communautés.										

Résultats / Sous-Résultats / Activités	Trimestre									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1.3.1 Détermination participative des règles de création des Comités de gestion des aires protégées, de leur rôle et des droits et responsabilités de leurs membres.		X	X	X	X					
1.3.2 Mise en place des comités de gestion des aires protégées			X							
1.3.3 Identification des procédures pour traiter les conflits et négocier conjointement les décisions concernant la gestion des aires protégées				X						
1.3.4 Suivi et appui-conseil des Comités de gestion des aires protégées en vue de leur fonctionnement autonome			X	X	X	X				
2. Développement d'activités économiques et de subsistance basées sur une exploitation durable des ressources naturelles et compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées										
2.1 Identification des mesures à mettre en œuvre pour atténuer les impacts négatifs sur la population liés à la création des aires protégées et au développement d'activités génératrices de revenus										
2.1.1 Documentation de l'utilisation du territoire et des ressources par les communautés villageoises au sein des futures aires protégées, en distinguant les particularités liées au genre et aux classes d'âge		X	X							
2.1.2 Évaluation des impacts socio-économiques liés à l'adoption de nouvelles réglementations et conception de mesures d'atténuation			X	X						
2.1.3 Évaluation des impacts socio-économiques et biophysiques de divers scénarios de développement d'activités économiques et de subsistance et conception de mesures d'atténuation				X	X					
2.2 Évaluation des perspectives et du potentiel d'activités économiques et de subsistance basées sur une exploitation durable des ressources naturelles										
2.2.1 Identification des groupes au sein des communautés affectés par les réglementations contenues dans les plans de cogestion et évaluation de la nature et de l'importance de l'impact (en liaison avec les résultats de l'activité 2.1.1)		X								
2.2.2 Identification participative et documentation des activités économiques durables potentielles			X							
2.3 Appui au développement des activités économiques basées sur une exploitation durable des ressources naturelles										

Résultats / Sous-Résultats / Activités	Trimestre									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
2.3.1 Identification des ressources pouvant faire l'objet d'une exploitation rentable et études pour déterminer les mesures permettant une exploitation durable			X	X						
2.3.2 Sélection des activités à financer				X						
2.3.3 Formation des organisations et des individus sur les mesures permettant une exploitation durable				X						
2.3.4 Encadrement et appui à la mise en œuvre des activités financées				X	X	X	X	X	X	X
2.4 Établissement d'un mécanisme de financement et de soutien pour le développement d'activités économiques basées sur une exploitation durable des ressources naturelles										
2.4.1 Définition du processus d'attribution des fonds de soutien au démarrage des activités économiques durables (crédits et subventions)				X						
2.4.2 Information des communautés locales de l'existence des fonds et des conditions d'attribution, et formation sur la préparation de dossiers de soumissions par les communautés				X						
2.4.3 Établissement de conventions tripartites entre les unités techniques du projet, les antennes de la MECK sur les îles, et les aires protégées				X						
2.4.4 Établissement d'une ligne de crédit pour appuyer les activités économiques et financement des activités				X	X	X	X	X	X	X
3. Promotion d'un modèle de gouvernance locale basé sur le volontariat et contribuant aux OMDs à travers la gestion de l'environnement										
3.1.1 Formation et sensibilisation des participants au projet et de ses partenaires aux valeurs et à l'éthique du volontariat ainsi qu'à son potentiel comme force de développement		X		X						
3.1.2 Assurer la visibilité de l'action volontaire au sein du projet sur la scène nationale ainsi qu'à l'échelle internationale		X		X	X	X	X	X	X	X
3.1.3 Jumelage des groupes communautaires volontaires impliqués dans la gestion des aires protégées à des groupes similaires d'autres pays			X	X	X	X	X	X	X	X
4. Sensibilisation de la société civile comorienne et internationale à la conservation de la biodiversité aux Comores										
4.1 Développement du matériel de communication										

Résultats / Sous-Résultats / Activités	Trimestre									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
4.1.1 Préparation d'un document de vulgarisation sur les nouvelles réglementations liées aux aires protégées					X	X				
4.1.2 Appui à la réalisation du film sur le PMM		X								
4.1.3 Publication et diffusion d'un dépliant pour la présentation des nouvelles aires protégées					X	X				
4.2 Promotion des réalisations du projet										
4.2.1 Élaboration d'une stratégie de communication pour le projet	X									
4.2.2 Mise à jour du site Internet sur la biodiversité des Comores pour illustrer l'ensemble des activités de conservation de la biodiversité sur chacune des îles				X				X		X
4.2.3 Maintien de la visibilité du projet sur la scène nationale par le recours aux médias locaux	X		X		X		X		X	X

III.2 Budget global par source de financement

LB	ITEM BUDGETAIRE	SOURCE FINANCEMENT	MODALITE EXECUTION	MOIS HP/ME	TOTAL	MOIS HOMME	2006	MOIS HOMME	2007	MOIS HOMME	2008
71400	Coordinateur national	PNUD TRAC2	NEX	27	49 900,00	3	5 500,00	12	22 200,00	12	22 200,00
71300	Consultant appui méthodologique	PNUD	NEX	1,5	28 600,00	1/2	9 100,00	1	19 500,00		
71500	Responsable de l'Unité Technique Insulaire Mohéli	PNUD TRAC2	NEX	24	24 000,00	1	1 000,00	12	12 000,00	11	11 000,00
71500	Responsable de l'Unité Technique Insulaire Gde Comore	PNUD TRAC2	NEX	24	24 000,00	1	1 000,00	12	12 000,00	11	11 000,00
71500	Responsable de l'Unité Technique Insulaire Anjouan	PNUD TRAC2	NEX	24	24 000,00	1	1 000,00	12	12 000,00	11	11 000,00
71500	Assistant Administratif et Financier	PNUD TRAC2	NEX	26	19 500,00	2	1 500,00	12	9 000,00	12	9 000,00
71505	VNUNA Formation/Sensibilisation 3/12 mois	PNUD TRAC2	NEX	36	27 000,00			36	27 000,00		
71500	VNUNA Collecte et traitement d'informations	PNUD TRAC2	NEX	30	22 500,00			30	22 500,00		
71500	VNUNA Microcredit et AGR	PNUD TRAC2	NEX	54	40 500,00			18	13 500,00	36	27 000,00
71500	VNUNA Ecotourisme	PNUD TRAC2	NEX	6	4 500,00	1	750,00	5	3 750,00		
71405	Chauffeurs – Coursiers Coordination	PNUD TRAC2	NEX	26	9 360,00	2	720,00	12	4 320,00	12	4 320,00
71405	Chauffeurs – Coursiers Gde Comore	PNUD TRAC2	NEX	25	9 000,00	1	360,00	12	4 320,00	12	4 320,00
71405	Chauffeurs – Coursiers Anjouan	PNUD TRAC2	NEX	25	9 000,00	1	360,00	12	4 320,00	12	4 320,00
71405	Chauffeurs – Coursiers Mohéli	PNUD TRAC2	NEX	25	9 000,00	1	360,00	12	4 320,00	12	4 320,00
71300	Consultant animation démarche participative/Communauté	PNUD TRAC2	NEX	3	4 600,00			3			
72220	Mobilier et fournitures de bureau	PNUD TRAC2	NEX		12 000,00		8 000,00		4 000,00		
72400	Campagne OMD	PNUD TRAC2	NEX		5 000,00		2 000,00		3 000,00		
74525	Divers (carburant, petite caisse, divers...)	PNUD TRAC2	NEX	30	30 000,00		3 000,00		15 000,00		12 000,00
71600	Voyage (déplacement et perdiem)	PNUD TRAC2	NEX	30	35 000,00		3 000,00		15 000,00		17 000,00
72120	Sous-traitance AMIE	PNUD TRAC2	NEX	24	41 000,00		3 000,00		19 000,00		19 000,00
72215	Equipements de transport	SVF	PVNU		100 000,00		100 000,00				
72800	Information technology equipment	SVF	PVNU		17 000,00		17 000,00				
63500	Formation Chargé de programme	PNUD TRAC2	NEX		12 000,00				12 000,00		3 500,00
74100	Audit NEX	TRAC2	NEX		7 000,00						3 500,00
	Total				564 460,00		157 650,00		246 830,00		159 980,00
							2006		2007		2008

71500	VNUN spécialiste : Conservateur du Parc Marin de Mohéli	PVNU SVF	PVNU	24	24 000,00		12	12 000,00	12	12 000,00
71500	VNUI Valorisation des produits agricoles et non forestiers	PVNU SVF	PVNU	12	38 000,00		8	26 000,00	4	12 000,00
71500	VNUI Valorisation des ressources marines et côtières	PVNU SVF	PVNU	12	38 000,00		8	26 000,00	4	12 000,00
71500	VNUI Etudes d'impact Eval	PVNU SVF	PVNU	4	16 000,00		4	16 000,00		
71505	VNUNA Ecotourisme	PVNU SVF	PVNU	18	13500		8	4500	12	9000
71505	VNUNA Formation/Sensibilisation	PVNU SVF	PVNU	54	40500		18	13500	36	27000
71500	VNUNA animation démarche participative	PVNU SVF	PVNU	54	40500		30	22500	24	18000
71500	VNUN Spécialiste en communication	PVNU SVF	PVNU	25	25 000,00		12	12 000,00	12	12 000,00
74525	Divers (carburant, petite caisse, divers...)	PVNU SVF	PVNU		15 000,00			6 000,00		9 000,00
71600	Voyage (déplacement et perdiem)	PVNU SVF	PVNU		15 000,00			7 000,00		8 000,00
72215	Equipements de transport	PVNU SVF	PVNU		20 000,00			20000		
72800	Information technology equipment	PVNU SVF	PVNU		10 000,00			10000		
72400	Advocacy	PVNU SVF	PVNU		12 000,00			5 000,00		7 000,00
74100	Mission suivi siège PVNU	PVNU SVF	PVNU		15 000,00			7 500,00		7 500,00
	Total				322 500,00			188 000,00		133 500,00
						2006		2007		2008

ANEXE VI. DESCRIPTIONS DE TACHES (PRELIMINAIRES)

Projet DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DES OCBS ET PROMOTION DU VOLONTARIAT EN TANT QUE MODÈLE D'IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES POUR LA RÉALISATION DES OMDs AUX COMORES

TERMES DE REFERENCES **Coordinateur national**

1. GENERALITE

Désignation du poste : Coordinateur national de projet

Durée de l'affectation : 26 mois

Lieu d'affectation : Moroni Grande Comores avec missions sur les autres îles de l'Union des Comores

Statut contractuel : expert national

2. CONTEXTE

Voir document de projet

3. ATTRIBUTIONS ET DESCRIPTION DES TACHES

Le Coordinateur National sera sous la supervision générale conjointe du Programme VNU et de la Direction Nationale de l'Environnement. Il sera chargé de la gestion et du pilotage de l'ensemble du projet, avec les tâches spécifiques suivantes :

- Coordination des activités de l'équipe du projet, y compris la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités conformément au document de projet.
- Coordination de l'exercice de préparation des plans de travail annuels, semestriels et trimestriels, des rapports d'activités s'y rapportant.
- Gestion et suivi administratif et financier du projet et préparation des rapports requis.
- Organisation des missions d'évaluation périodiques et des visites de suivi du PVNU
- Assurer la liaison avec le gouvernement, les organisations nationales et insulaires de contrepartie ainsi que les partenaires financiers et scientifiques du projet.
- Préparer, organiser et présider les réunions et les ateliers
- Mettre en œuvre les recommandations issues des réunions tripartites
- Effectuer des missions de suivi régulières à toutes les zones d'intervention du projet.
- Assurer la liaison avec le bureau de pays du PNUD pour tous les aspects portant sur la gestion du projet ainsi que le PMF/FEM et AMIE, pour le développement et le financement des activités économiques de substitution.
- Appuyer les initiatives de partenariat entre les organisations locales de volontaires et des organisations similaires au niveau régional.
- Coordonner le travail d'élaboration de plan de cogestion des sites et de leurs ressources
- Conduire les travaux techniques portant adoption des plans et des accords de cogestion des aires protégées.

4. Conditions requises

Le Coordinateur National devra être de nationalité comorienne et remplir les conditions suivantes :

- Avoir une formation universitaire de niveau Bac+5 en sciences de la nature.
- Justifier de 4 ans d'expérience minimum dans le domaine du développement communautaire et de la gestion des ressources naturelles et avoir des connaissances approfondies sur le contexte environnemental des Comores.
- Justifier d'une bonne connaissance des outils de gestion des projets : planification technique et financière, système de suivi-évaluation d'indicateurs de performance et d'une expérience pertinente dans la gestion d'un projet similaire.
- Avoir une bonne disposition au travail en équipe, un esprit d'initiative et de leadership ainsi que des capacités d'écoute, de communication écrite et orale,
- Avoir une maîtrise de l'outil informatique, essentiellement Word, Excel, Power point et une pratique de l'Internet
- Des connaissances de base en anglais seront un atout supplémentaire

Projet DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DES OCBS ET PROMOTION DU VOLONTARIAT EN TANT QUE MODÈLE D'IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES POUR LA RÉALISATION DES OMDs AUX COMORES

TERMES DE REFERENCES

Consultant International

1. GENERALITE

Désignation du poste : Consultant international

Durée de l'affectation : 2 mois

Lieu d'affectation : Moroni Grande Comores avec missions sur les autres îles de l'Union des Comores

Statut contractuel : Consultant international

2. CONTEXTE

Voir document de projet

3. ATTRIBUTIONS ET DESCRIPTION DES TACHES

Consultant international sera sous la supervision générale conjointe du Programme VNU, du PNUD et de la Direction Nationale de l'Environnement. Il sera chargé d'assurer un soutien technique à l'ensemble de l'équipe du projet y compris le Coordinateur National. Plus spécifiquement, le Consultant aura pour tâches :

- Préparer les éléments techniques requis pour l'élaboration de la stratégie de renforcement des capacités des parties concernées pour le développement et la gestion durable des aires protégées dans la perspective d'une participation volontaire des populations au processus.
- Assurer la formation de l'équipe et la diffusion des ces outils auprès des partenaires du projet.
- Préparer les trames des documents techniques et légaux requis pour le classement des aires protégées
- Elaborer les termes de référence de l'expertise du projet et Préparer les outils nécessaires pour la sensibilisation à la conservation de la biodiversité aux Comores et aux valeurs et l'éthique du volontariat en tant qu'approche stratégique pour la gestion des ressources naturelles.

4. CONDITIONS REQUISES

- Bonne pratique du français et de l'anglais, à l'écrit et à l'oral
- Formation d'enseignement supérieur, niveau Bac+5 en sciences humaines et de la nature.
- 10 ans d'expérience dans le domaine de la mise en place et de la gestion des aires protégées cogérées par les communautés,
- Aptitude dans l'élaboration de plan et accords de cogestion des sites et de leurs ressources
- Bonne connaissance des outils de gestion des projets : planification technique et financière, système de suivi-évaluation d'indicateurs de performance
- Aptitude dans les financements durables pour l'opération des aires protégées y compris le financement des activités économiques de subsistance
- Aptitude à encadrer une équipe et à la résolution des conflits
- Maîtrise de l'outil informatique, essentiellement Mapinfo, Arcinfo, Word, Excel Power point
- Avoir une expérience pertinente au niveau de l'Océan Indien et si possible aux Comores

**Projet DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DES OCBS ET PROMOTION DU VOLONTARIAT EN TANT
QUE MODÈLE D'IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES POUR LA RÉALISATION DES
OMDS AUX COMORES**

TERMES DE REFERENCES

**VNU I Spécialiste en formation et éducation environnementale et
Coordinateur des VNU**

1. GENERALITE

Désignation du poste : Expert international Spécialiste en formation et en éducation
environnementale

Durée de l'affectation : 12 mois (un an)

Lieu d'affectation : Moroni Grande Comores avec missions sur les autres îles de l'Union des
Comores

Statut contractuel : VNU

2. CONTEXTE

Voir document de projet

3. ATTRIBUTIONS ET DESCRIPTION DES TACHES

Le Coordinateur des VNUI sera sous la supervision générale du « programme VNU », du
PNUD et de la Coordination nationale du projet. Cet expert sera chargé des tâches
spécifiques suivantes :

- Coordonner sous la supervision du Coordinateur national du projet, les activités des
VNUI sur le terrain,
- Assurer la formation des VNUN et des Volontaires associés dans le but de les rendre
autonomes dans l'exercice de leurs fonctions
- Appuyer les VNUN dans la mise en œuvre des activités liées aux termes de
référence.
- Superviser la conception par l'équipe du projet d'une stratégie de sensibilisation des
communautés, des autorités et de la société civile aux enjeux environnementaux.
- Préparer, en collaboration avec les VNUI, les outils nécessaires pour la
sensibilisation à la conservation de la biodiversité aux Comores et aux valeurs de
l'éthique du volontariat en tant qu'approche stratégique pour la gestion des
ressources naturelles,
- Assister les VNUN spécialistes dans l'exercice de leurs fonctions et le développement
de matériel pour encadrer l'ensemble des procédures (formulaire d'enquêtes et
documents d'utilisation, modèles de fichiers de saisie de données et documents
d'utilisation, etc....)
- En collaboration avec le VNUN spécialiste élaborer et offrir des ateliers de formation
en éducation environnementale, écologie, écosystèmes côtiers, marins et terrestres,
conservation des espèces menacées destinées aux personnels et partenaires du
projet.
- Contribuer à la production d'un plan d'éducation environnementale spécifique à la
conservation et à la biodiversité et produire du matériel didactique pouvant être
utilisé par les Ulangas et dans le cadre de campagnes régionales ou nationales de
sensibilisation du public et groupes scolaires.
- Participer à la programmation et au suivi des activités et à l'évaluation de l'atteinte
des résultats.
- Contribuer à la production des rapports sur l'état d'avancement des activités.

4. QUALIFICATIONS REQUISES

- Formation Bac + 4 en éducation relative à l'environnement ou domaine connexe,
- Cinq (ans) d'expérience de travail professionnel pertinent au poste sollicité
- Connaissance des acteurs régionaux et internationaux en éducation relative à
l'environnement
- Avoir une expérience pertinente dans un pays en développement avec une proche
volontariste dans un domaine de développement,

- Expérience en communication et formation en milieu communautaire insulaire, et en élaboration d'outils d'enquête
- Initiative, leadership, excellente communication verbale et écrite
- Connaissance de l'informatique (traitement de texte WORD, et Internet);

Projet DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DES OCBS ET PROMOTION DU VOLONTARIAT EN TANT QUE MODÈLE D'IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES POUR LA RÉALISATION DES OMDs AUX COMORES

TERMES DE REFERENCES

VNU National Spécialiste en formation et éducation environnementale

1. GENERALITE

Désignation du poste : VNU national Spécialiste en formation et éducation environnementale

Durée de l'affectation : 24 mois (deux an)

Lieu d'affectation : Antennes du projet (Mohéli, Grande Comores, Anjouan)

Statut contractuel : VNU spécialiste national

Préambule:

Ce poste en tant qu'affectation du programme des Volontaires des Nations Unies est basé sur les valeurs de libre arbitre, de dévouement, de l'engagement et de la solidarité qui sont les fondements du volontariat. Le volontariat profite à la fois à l'ensemble de la société et à la personne qui se porte volontaire. Il représente une importante contribution tant du point de vue économique que social. Il contribue à renforcer la cohésion sociale grâce aux liens de confiance et de réciprocité qu'il tisse entre les citoyens.

Le programme des Volontaires des Nations Unies est au sein des Nations Unies l'organisation qui, au niveau mondial, soutient le développement humain durable en encourageant le volontariat et en mobilisant les volontaires. Celle-ci sert la cause de la paix et du développement en renforçant les chances de participation de tous les peuples. Universelle et ouverte, elle prône l'action volontaire dans toute sa diversité.

Par sa diversité le volontariat fait partie de toutes les cultures et traditions. Dans ce contexte, en tant que Volontaire des Nations Unies, nous vous encourageons à faire la liaison avec le volontariat national et à vous identifier au concept. Nous attendons de vous de considérer vos collègues nationaux sur un pied d'égalité et de coopérer avec eux pour établir la confiance mutuelle entre tous les volontaires, y compris dans la communauté et l'organisation à laquelle vous êtes affecté.

2. CONTEXTE

Voir document de projet

3. ATTRIBUTIONS ET DESCRIPTION DES TACHES

- Élaborer et offrir des ateliers de formation destinés au personnel des Directions de l'Environnement, au personnel du projet, aux ONG et associations partenaires du projet afin de répondre aux besoins en formation exprimés.
- Elaborer et offrir des sessions de formation de formateurs en écologie, conservation des espèces, écosystèmes côtier, marins et terrestres destinées aux Ulangas (associations environnementales villageoises) et aux animateurs, écogardes communautaires du projet de même qu'aux ONG partenaires.
- Contribuer à la production d'un plan d'éducation environnementale spécifique à la conservation des espèces et à la biodiversité.

- Assister les animateurs pour produire du matériel didactique pouvant être utilisé par les Ulangas et dans le cadre de campagnes régionales ou nationales de sensibilisation du public et groupes scolaires.
- Planifier, encadrer et coordonner le travail des VNUN animateurs pour les rendre autonomes dans l'exercice de leurs tâches.
- Participer à la programmation, au suivi des activités et à l'évaluation de l'atteinte des résultats.
- Contribuer à la production des rapports sur l'état d'avancement des activités

4. QUALIFICATIONS REQUISES

- Formation Bac + 3 en éducation relative à l'environnement ou domaine connexe.
- Trois (ans) d'expérience de travail professionnel pertinent au poste sollicité
- Connaissance des acteurs régionaux et internationaux en éducation relative à l'environnement
- Expérience en communication et formation en milieu communautaire insulaire
- Initiative, leadership, excellente communication verbale et écrite
- Connaissance de l'informatique (traitement de texte WORD, et Internet);

Projet DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DES OCBS ET PROMOTION DU VOLONTARIAT EN TANT QUE MODÈLE D'IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES POUR LA RÉALISATION DES OMDs AUX COMORES

TERMES DE REFERENCES

Expert International Spécialiste en ressources forestières et développement communautaire

1. GENERALITE

Désignation du poste : Spécialiste en ressources forestières et développement communautaire

Durée de l'affectation : 12 mois (un an)

Lieu d'affectation : Moroni Grande Comores avec missions sur les autres îles de l'Union des Comores

Statut contractuel : Expertise de l'Université d'Oxford

2. CONTEXTE

Voir document de projet

ATTRIBUTIONS ET DESCRIPTION DES TACHES

Sous la direction du Coordinateur National, le **Spécialiste en ressources forestières et développement communautaire**:

- Assure la formation des VNUN Spécialistes en développement communautaire, des animateurs et des volontaires associés (écogardes communautaires) dans le but de les rendre autonomes dans l'exercice de leurs fonctions,
- Supervise la conception par l'équipe du projet d'une stratégie de renforcement des capacités, des autorités et de la société civile aux enjeux environnementaux
- En collaboration avec le VNU national spécialiste en formations et développement communautaire, propose un programme et une stratégie pour assurer la participation des communautés locales à la gestion conjointe des aires protégées et des espèces rares et/ou menacées
- Elabore en partenariat avec le VNU national spécialiste en formation et développement communautaire et le chargé de communication, une stratégie de communication pour la promotion de la biodiversité,
- Elabore en partenariat avec l'équipe du projet les outils de communication, de sensibilisation et d'éducation
- Participe à la programmation et à l'élaboration des activités reliées à ses tâches, au suivi des activités et à l'évaluation de l'atteinte des résultats.
- Planifie, encadre et coordonne le travail des VNUN animateurs.
- Contribue à la production des rapports sur l'état d'avancement des activités

4. CONDITIONS REQUISES

Formation supérieure de niveau Bac + 5 en développement durable

Maîtrise des approches participatives et des outils de cogestion des ressources naturelles,

5 ans d'expérience professionnelle sur la conservation de la biodiversité et un intérêt marqué pour les questions environnementales,

Expérience en communication et formation en milieu communautaire insulaire

Initiative, leadership, excellente communication verbale et écrite

Connaissance de l'informatique (traitement de texte WORD, et Internet);

**Projet DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DES OCBs ET PROMOTION DU VOLONTARIAT EN TANT
QUE MODÈLE D'IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES POUR LA RÉALISATION DES
OMDS AUX COMORES**

TERMES DE REFERENCES

VNUN en formations et développement communautaire

1. GENERALITE

Désignation du poste : VNUN en formation et développement communautaire

Durée de l'affectation : 24 mois (deux ans)

Lieu d'affectation : Antennes du projet (Mohéli, Grande Comore, Anjouan)

Statut contractuel : VNU spécialiste national

Préambule:

Ce poste en tant qu'affectation du programme des Volontaires des Nations Unies est basé sur les valeurs de libre arbitre, de dévouement, de l'engagement et de la solidarité qui sont les fondements du volontariat. Le volontariat profite à la fois à l'ensemble de la société et à la personne qui se porte volontaire. Il représente une importante contribution tant du point de vue économique que social. Il contribue à renforcer la cohésion sociale grâce aux liens de confiance et de réciprocité qu'il tisse entre les citoyens.

Le programme des Volontaires des Nations Unies est au sein des Nations Unies l'organisation qui, au niveau mondial, soutient le développement humain durable en encourageant le volontariat et en mobilisant les volontaires. Celle-ci sert la cause de la paix et du développement en renforçant les chances de participation de tous les peuples. Universelle et ouverte, elle prône l'action volontaire dans toute sa diversité.

Par sa diversité le volontariat fait partie de toutes les cultures et traditions. Dans ce contexte, en tant que Volontaire des Nations Unies, nous vous encourageons à faire la liaison avec le volontariat national et à vous identifier au concept. Nous attendons de vous de considérer vos collègues nationaux sur un pied d'égalité et de coopérer avec eux pour établir la confiance mutuelle entre tous les volontaires, y compris dans la communauté et l'organisation à laquelle vous êtes affecté.

2. CONTEXTE

Voir document de projet

3. ATTRIBUTIONS ET DESCRIPTION DES TACHES Sous la direction du Coordinateur National du projet, le VNUN en formation et développement communautaire :

- Propose un programme et une stratégie pour assurer la participation des communautés locales à la gestion conjointe des aires protégées et des espèces rares et/ou menacées et l'appui au développement d'activités génératrices de revenus,
- Elabore en partenariat avec l'équipe du projet les outils de communication, de sensibilisation et d'éducation
- Assure les activités de formation des OCB et des ONG en développement, sensibilisation, communication et éducation
- Fait la promotion et aide au développement des structures de gestion participative des ressources naturelles des aires protégées
- Participe à la programmation et à l'élaboration des activités reliées à ses tâches, au suivi des activités et à l'évaluation de l'atteinte des résultats.
- Forme les VNUN animateurs pour les rendre autonomes dans l'exercice de leurs tâches
- Contribue à la production des rapports sur l'état d'avancement des activités,
- Supervise et évalue le travail des VNU animateurs

4. QUALIFICATIONS REQUISES

Bonne pratique du français, à l'écrit et à l'oral,

Formation d'enseignement supérieur, niveau Bac+3 en études rurales

3 ans d'expérience minimum dans les domaines développement durable pour l'opération des aires protégées
Aptitude à encadrer une équipe et à mener des formations sur les approches participatives pour la gestion des ressources naturelles dans le cadre des aires protégées

Projet DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DES OCBS ET PROMOTION DU VOLONTARIAT EN TANT QUE MODÈLE D'IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES POUR LA RÉALISATION DES OMDs AUX COMORES

TERMES DE REFERENCES

VNUNA en micro crédit et développement d'activités génératrices de revenus

1. GENERALITE

Désignation du poste : VNUNA en micro crédit et développement d'AGRs
Durée de l'affectation : 18 mois
Lieu d'affectation : Antennes du projet (Mohéli, Grande Comore, Anjouan)
Statut contractuel : VNU spécialiste national

Préambule:

Ce poste en tant qu'affectation du programme des Volontaires des Nations Unies est basé sur les valeurs de libre arbitre, de dévouement, de l'engagement et de la solidarité qui sont les fondements du volontariat. Le volontariat profite à la fois à l'ensemble de la société et à la personne qui se porte volontaire. Il représente une importante contribution tant du point de vue économique que social. Il contribue à renforcer la cohésion sociale grâce aux liens de confiance et de réciprocité qu'il tisse entre les citoyens.

Le programme des Volontaires des Nations Unies est au sein des Nations Unies l'organisation qui, au niveau mondial, soutient le développement humain durable en encourageant le volontariat et en mobilisant les volontaires. Celle-ci sert la cause de la paix et du développement en renforçant les chances de participation de tous les peuples. Universelle et ouverte, elle prône l'action volontaire dans toute sa diversité.

Par sa diversité le volontariat fait partie de toutes les cultures et traditions. Dans ce contexte, en tant que Volontaire des Nations Unies, nous vous encourageons à faire la liaison avec le volontariat national et à vous identifier au concept. Nous attendons de vous de considérer vos collègues nationaux sur un pied d'égalité et de coopérer avec eux pour établir la confiance mutuelle entre tous les volontaires, y compris dans la communauté et l'organisation à laquelle vous êtes affecté.

2. CONTEXTE

Voir document de

3. ATTRIBUTIONS ET DESCRIPTION DES TACHES

Sous la direction du Coordinateur National et sous le contrôle direct /opérationnel du Chef d'Antenne de AMIE, le VNUNA en micro crédit et développement d'AGRs a pour mission :

- Contribuer à l'identification participative et à la documentation des activités économiques durables potentielles
- Identifier les groupes au sein des zones d'intervention affectés par les mesures de conservation contenues dans les plans de gestion et évaluer la nature et l'importance de l'impact
- Assurer la formation des organisations et des individus clés pour les activités sélectionnées

- Participer à la programmation des activités reliées à ses tâches et contribuer à la production des rapports sur l'état d'avancement des ces activités.
- Informer les communautés locales de l'existence des fonds et participer à la sélection des activités à financer.
- Assurer l'encadrement et l'appui à la mise en œuvre des projets financés
- Aider à l'élaboration d'une stratégie de communication pour la promotion des nouvelles activités à mettre en place,
- Participer au suivi des activités déjà réalisées et évaluer leurs impacts économiques.
- Contribuer au renforcement des capacités des ONG, des associations locales et des privés dans la mise en place, le suivi et la gestion des activités génératrices de revenus déjà mises en place.

4. QUALIFICATIONS REQUISES

- Formation Bac + 3 en suivi et évaluation de projet de développement ou domaines connexes
- 5 ans d'expérience de travail professionnel pertinent au poste sollicité.
- Initiative, leadership, excellente communication verbale et écrite
- Une excellence aptitude à parler et rédiger en français
- Connaissance de l'outil informatique.

**Projet DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DES OCBs ET PROMOTION DU VOLONTARIAT EN TANT
QUE MODÈLE D'IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES POUR LA RÉALISATION DES
OMDS AUX COMORES**

TERMES DE REFERENCES

VNU national spécialiste, Conservateur du Parc Marin de Mohéli

1. GENERALITE

Désignation du poste : VNU national spécialiste Conservateur

Durée de l'affectation : 24 mois (deux ans)

Lieu d'affectation : Mohéli

Statut contractuel : VNU spécialiste national

Préambule:

Ce poste en tant qu'affectation du programme des Volontaires des Nations Unies est basé sur les valeurs de libre arbitre, de dévouement, de l'engagement et de la solidarité qui sont les fondements du volontariat. Le volontariat profite à la fois à l'ensemble de la société et à la personne qui se porte volontaire. Il représente une importante contribution tant du point de vue économique que social. Il contribue à renforcer la cohésion sociale grâce aux liens de confiance et de réciprocité qu'il tisse entre les citoyens.

Le programme des Volontaires des Nations Unies est au sein des Nations Unies l'organisation qui, au niveau mondial, soutient le développement humain durable en encourageant le volontariat et en mobilisant les volontaires. Celle-ci sert la cause de la paix et du développement en renforçant les chances de participation de tous les peuples. Universelle et ouverte, elle prône l'action volontaire dans toute sa diversité.

Par sa diversité le volontariat fait partie de toutes les cultures et traditions. Dans ce contexte, en tant que Volontaire des Nations Unies, nous vous encourageons à faire la liaison avec le volontariat national et à vous identifier au concept. Nous attendons de vous de considérer vos collègues nationaux sur un pied d'égalité et de coopérer avec eux pour établir la confiance mutuelle entre tous les volontaires, y compris dans la communauté et l'organisation à laquelle vous êtes affecté.

2. CONTEXTE

Voir document de projet

3. ATTRIBUTIONS ET DESCRIPTION DES TACHES Sous la supervision du Coordinateur National et du Conseiller Technique du projet, le Conservateur du Parc Marin de Mohéli :

- Coordonne toutes les activités du Parc : Surveillance, Recherches, planification et suivi des activités
- Contrôle les ressources humaines et matérielles et financières du Parc en conformité avec les procédures qui seront mises en place
- Produit les rapports et les programmes d'activités du Parc
- Appuie la structure de gestions du Parc
- Supervise et évalue le travail des éco gardes communautaires du Parc
- Développe en collaboration avec le CG et le CN, un programme opérationnel du PMM
- Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des accords et plan de cogestion,
- Appuie les initiatives de sensibilisation des associations des villages riverains du Parc
- Multiplie les contacts pour développer un partenariat scientifique et économique au niveau national et international
- Contribue à la planification des activités du projet en rapport avec le PMM (plans de travail, suivi et évaluation, rédaction des rapports d'activité);
- Coordonne et dirige en collaboration avec les VNUN Spécialistes les initiatives communautaires ou privées à proximité du Parc ;
- Participe à la préparation du plan d'affaire du PMM et coordonne sa mise en œuvre.

4. QUALIFICATIONS REQUISES

- Formation niveau minimum de Bac +3 dans le domaine de la pêche ou avoir une formation similaire confirmée
- 3 ans d'expériences de travail en gestion des ressources halieutiques
- 4 ans d'expérience dans la mise en place et la gestion des aires protégées cogérées par les communautés
- Grande disponibilité, motivation et initiative de travail
- Grandes capacités d'adaptation dans toute situation conflictuelle en milieu communautaire

TERMES DE REFERENCES
VNU national Gestionnaire – Comptable Unité de gestion Centrale

1. GENERALITE

Désignation du poste : VNU national gestionnaire - comptable

Durée de l'affectation : 26 mois

Lieu d'affectation : Moroni

Statut contractuel : VNU spécialiste national

Préambule:

Ce poste en tant qu'affectation du programme des Volontaires des Nations Unies est basé sur les valeurs de libre arbitre, de dévouement, de l'engagement et de la solidarité qui sont les fondements du volontariat. Le volontariat profite à la fois à l'ensemble de la société et à la personne qui se porte volontaire. Il représente une importante contribution tant du point de vue économique que social. Il contribue à renforcer la cohésion sociale grâce aux liens de confiance et de réciprocité qu'il tisse entre les citoyens.

Le programme des Volontaires des Nations Unies est au sein des Nations Unies l'organisation qui, au niveau mondial, soutient le développement humain durable en encourageant le volontariat et en mobilisant les volontaires. Celle-ci sert la cause de la paix et du développement en renforçant les chances de participation de tous les peuples. Universelle et ouverte, elle prône l'action volontaire dans toute sa diversité.

Par sa diversité le volontariat fait partie de toutes les cultures et traditions. Dans ce contexte, en tant que Volontaire des Nations Unies, nous vous encourageons à faire la liaison avec le volontariat national et à vous identifier au concept. Nous attendons de vous de considérer vos collègues nationaux sur un pied d'égalité et de coopérer avec eux pour établir la confiance mutuelle entre tous les volontaires, y compris dans la communauté et l'organisation à laquelle vous êtes affecté.

2. CONTEXTE

Voir document de projet

3. ATTRIBUTIONS ET DESCRIPTION DES TACHES

Sous la direction du Coordinateur National du Projet, l'Administrateur Comptable :
Assure la supervision des activités administratives et financières citées ci-dessous dans les trois îles.

- Assure la bonne gestion des finances du projet.
- Contrôle, conformément aux procédures établies, la gestion financière et les décaissements des fonds du projet.
- Tient la comptabilité du projet.
- Assure la gestion des équipements et matériels du projet
- Assure la gestion et le suivi des dossiers du personnel du projet, y compris les congés
- Prépare les rapports comptables et financiers selon les échéanciers convenus.
- Prépare les rapports mensuels d'utilisation du carburant.
- Assure la gestion des documents du Projet et la logistique du Projet
- Assiste le coordinateur National pour tous les aspects reliés à la gestion administrative du projet : gestion des ressources humaines et des équipements, suivi et évaluation, etc.

4. QUALIFICATIONS REQUISES

- Bac plus 4 en Comptabilité, Gestion ou Economie
- Cinq années d'expérience dans la gestion des projets de Développement
- Maîtrise des logiciels suivants : Excel, Word et un logiciel de Comptabilité.
- Maîtrise de l'anglais.

Annexe V. Caractérisation biologique des quatre Zones prioritaires de développement durables identifiées pour la création des aires protégées

Île de Grande Comore – la forêt du Karthala

Le Karthala est un volcan du quaternaire dont le massif couvre une partie importante de l'île de la Grande-Comore. Ce volcan est célèbre pour sa « caldeira » de trois kilomètres de diamètre, le plus grand cratère des volcans en activité dans le monde. Située sur les versants ouest et sud du Karthala à partir de 1200 m d'altitude, la forêt du Karthala est de type humide, arbustive montagnarde et de brouillard. Elle présente un intérêt global en raison de sa diversité exceptionnelle et du fort taux d'endémisme de ses espèces végétales et animales. On y retrouve plusieurs formations végétales spontanées en fonction de l'exposition et de l'altitude : forêt humide sempervirente, forêt sèche, savane arborée à bruyère arborescente (*Philippia* spp.) et prairie herbacée d'altitude. Certains de ces écosystèmes sont des réserves très riches en biodiversité et abritent plusieurs espèces endémiques et/ou menacées, dont certaines ont une distribution limitée à une zone restreinte du Karthala. Parmi celles-ci, on retrouve cinq espèces d'oiseaux endémiques et menacées, le Zosterops du Karthala (*Zosterops moroniensis*), le Petit-duc du Karthala (*Otus pauliani*), le Gobe-mouche du Karthala (*Humblotia flavirostris*), le Drongo de la Grande Comore (*Dicrurus fuscipennis*) et le Drongo de Mayotte (*Dicrurus waldenii*) et quelques sous-espèces endémiques comme le Founingo des Comores ou Pigeon bleu (*Alectroenas sganzini*) très rare et menacé par la chasse ainsi que deux espèces menacées : le perroquet noir (*Coracopsis nigra*) vivant entre 800 m et 900 m d'altitude et le Pigeon des Comores (*Columba pollenii*) vers 1400 m d'altitude. Une espèce de lépidoptère endémique classée en danger, le Flambée de Levasseur (*Graphium levassori*), dépend pour sa survie de la conservation de la forêt du Karthala. On y retrouve aussi plusieurs espèces de fougères arborescentes endémiques ainsi que des palmiers nains endémiques sur la pente ouest. Parmi les espèces d'arbres, *Khaya comorensis*, une espèce menacée qui fournit un bois précieux est encore présente dans la forêt de haute altitude du Karthala, bien qu'elle y soit devenue très rare.

Île de Grande Comore – la zone marine du Coelacanthe

Au-delà de l'importance de son écosystème (récifs coralliens), la zone marine et côtière du sud-ouest de la Grande Comore constitue un site d'importance mondiale. En effet, dans les fonds marins, les grottes volcaniques situées à proximité des côtes abritent le fameux coelacanthe (*Latimeria chalumnae*), fossile vivant, espèce endémique et menacée d'extinction qui présente un intérêt écologique et scientifique à l'échelle mondiale. L'intérêt de ce site est aussi lié à sa forte fréquentation par les baleines et les dauphins. Dans la Baie des Dauphins, les espèces les plus fréquemment observées sont le Dauphin à long bec (*Stenella longirostris*, classé à faible risque), le Grand dauphin (*Tursiops truncatus*) et le Dauphin tacheté (*Stenella attenuata*, classé à faible risque). Une portion de cette zone est aussi reconnue comme un des sites importants de concentration de baleines aux Comores.

Les données disponibles indiquent la présence d'au moins 12 espèces de baleines dans les eaux comoriennes, dont la Baleine à bosse (*Megaptera novaengliae*) qui est classée vulnérable. L'Orque naine (*Feresa attenuata*) a été observée en groupes importants pouvant atteindre 500 individus. Des Mesoplodons (*Mesoplodon* sp.) et des Orques épaulards (*Orcinus orca*, classée à faible risque) ont aussi été observés dans cette zone. On rencontre aussi très souvent dans ces eaux la Baleine franche australe (*Eubalaena australis*, classée à faible risque) et le Rorqual de Bryde (*Balaenoptera edeni*).

Île d'Anjouan – le Massif du Mont Ntringui

À l'origine, Anjouan était couverte de forêts. On ne retrouve à l'heure actuelle que quelques vestiges localisés sur les pentes abruptes et inaccessibles. Les forêts résiduelles d'Anjouan dont celles du mont Ntringui présentent un intérêt élevé en termes de biodiversité puisqu'elles abritent des espèces endémiques et menacées d'extinction. On observe une très grande richesse en orchidées et en sélaginelles et la présence de fougères arborescentes et de la bruyère arborescente *Philippia*. On y trouve notamment deux espèces de chauve-souris géantes endémiques aux Comores : la Roussette de Livingstone,

Pteropus livingstonii, et *Pteropus seychellensis* var. *comorensis*, le Foiningo des Comores ou Pigeon bleu (*Alectroenas sganzini*), plusieurs espèces d'oiseaux, de poissons et de reptiles. Le lémurien mongoz (*Eulemur mongoz*) bien que rare à Madagascar, est une espèce répandue à Anjouan. Le lac Dzilandze, au centre d'Anjouan et au sommet des crêtes montagneuses, est le plus grand lac de l'île. Le lac et ses environs constituent un habitat pour les grèbes, les poissons d'eau douce et plusieurs autres espèces forestières. Jusqu'à maintenant, ces sites ont été préservés en raison de leur accessibilité réduite. Ils sont actuellement soumis à des pressions dues à la déforestation et l'expansion des terres agricoles et de pâturage, l'absence de gestion, la recherche de bois précieux et l'introduction d'espèces exotiques.

Île d'Anjouan – la péninsule de Bimbini

La zone marine et côtière de la presqu'île de Bimbini à Anjouan abrite une biodiversité riche, à la fois au niveau des écosystèmes (mangrove, récifs coralliens frangeants développés, plages autrefois utilisées par les tortues comme sites de ponte, herbiers et le marais côtier de Pomoni) et au niveau spécifique. La mangrove de Bimbini est une bande de palétuviers fragmentée qui s'étend sur 7 km de la côte sud-ouest. Les herbiers sous-marins sont développés et servent d'habitat et de site d'alimentation pour de nombreuses espèces, dont les tortues marines *Chelonia mydas* et le dugong *Dugong dugon*.

Île de Mohéli – le Parc Marin de Mohéli

Cette première aire protégée marine créée aux Comores en 2001 inclut les îlots de Nioumachoua. Ceux-ci forment un magnifique ensemble sur le plan écologique mais aussi sur le plan esthétique et présentent de ce fait un potentiel scientifique et récréatif très important. Lieu important de fréquentation et de reproduction d'espèces migratrices menacées d'extinction comme les tortues marines, la zone du parc abrite différents types d'habitats : plages de sable corallien, de sable d'origine volcanique, de galets; des mangroves; de grands îlots de végétation terrestre; des récifs coralliens de type frangeant. Ces écosystèmes ont été soumis à différentes pressions : surexploitation des ressources halieutiques, prélèvements illégaux des tortues marines, déforestation et érosion du sol, extraction du sable et tourisme non contrôlé. Le parc intègre les aires adjacentes terrestres qui sont essentielles pour l'intégrité de la biodiversité de la zone, notamment le lac Dziani-Boundouni. Ce lac de cratère a été classé comme site humide d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar en raison de la forte diversité d'oiseaux aquatiques, notamment une importante population de grèbes *Tachybaptus ruficollis*. Le développement de l'agriculture a entraîné la destruction de la forêt qui couvrait le bassin versant du lac. Cette forêt est l'habitat de plusieurs espèces menacées dont le lémurien mongoz (*Eulemur mongoz*). L'érosion des pentes et la perte de capacité de rétention d'eau du sol réduit considérablement l'approvisionnement du lac, menant progressivement à son dessèchement. De plus, l'élevage de bétail dans les zones adjacentes contribue à accélérer l'eutrophisation du lac.

Île de Mohéli – la forêt de Mlédjélé

Cette forêt de type humide sempervirente tropicale, du même type que celle retrouvée sur le Karthala, est située sur la crête centrale du Mlédjélé vers l'ouest de l'île et ses versants exposés au sud. On retrouve une forêt basse dominée par de grands arbres sur les crêtes et une forêt pluristrate dominée par de grands arbres sur les versants, au sein de laquelle se trouvent des espèces rares de bois précieux comme *Weinmania comorensis* et *Khaya comorensis*. Cette forêt est classée comme Zone d'importance mondiale pour la conservation des oiseaux (Safford, 2001). Elle abrite des espèces endémiques et menacées d'extinction comme la Roussette de Livingstone (*Pteropus livingstonii*), le lémurien *Eulemur mongoz*, deux espèces d'oiseaux endémiques à l'île de Mohéli, le Petit-duc de Mohéli (*Otus moheliensis*) et la Fauvette de Mohéli (*Nesillas mariae*), plusieurs espèces d'oiseaux endémiques à l'archipel ainsi que des reptiles et des insectes endémiques.

PAGE DE SIGNATURE

Pays : UNION DES COMORES

Effet(s) de l'UNDAF et indicateur(s): Renforcer l'effort de gestion durable des ressources Naturelles

Effet(s) escompté(s)/Indicateur(s) : Conservation des écosystèmes terrestres et marins
Gestion intégrée des écosystèmes/ Nombre d'Aires Protégées créées et cogérées avec les communautés villageoises

Résultat(s) escompté(s)/Indicator(s): Les communautés locales et les structures de gestion qui les représentent ont acquis les connaissances et l'expérience nécessaires pour remplir de manière autonome leur rôle/ Le volontariat constitue un modèle pratique de participation publique aux initiatives de gestion durables des ressources naturelles ; les activités économiques de substitution identifiées et financées sont économiquement, socialement et écologiquement viables

Partenaire chargé de la mise en œuvre: Direction Nationale de l'environnement et des forêts

Parties responsables : Gouvernement
PNUD
Directions générales de l'environnement des îles autonomes

Période de Programmation : 2003-2007
Volet du Programme: Environnement/Energie

Titre du Projet: Développement des capacités des OCBs et promotion du volontariat en tant que modèle d'implication des communautés villageoises pour la réalisation des OMDs aux Comores

Code du Projet: 00036248
Durée du Projet : 27 mois

Total budget: 1,322,560 USD ✓
Allocated resources:

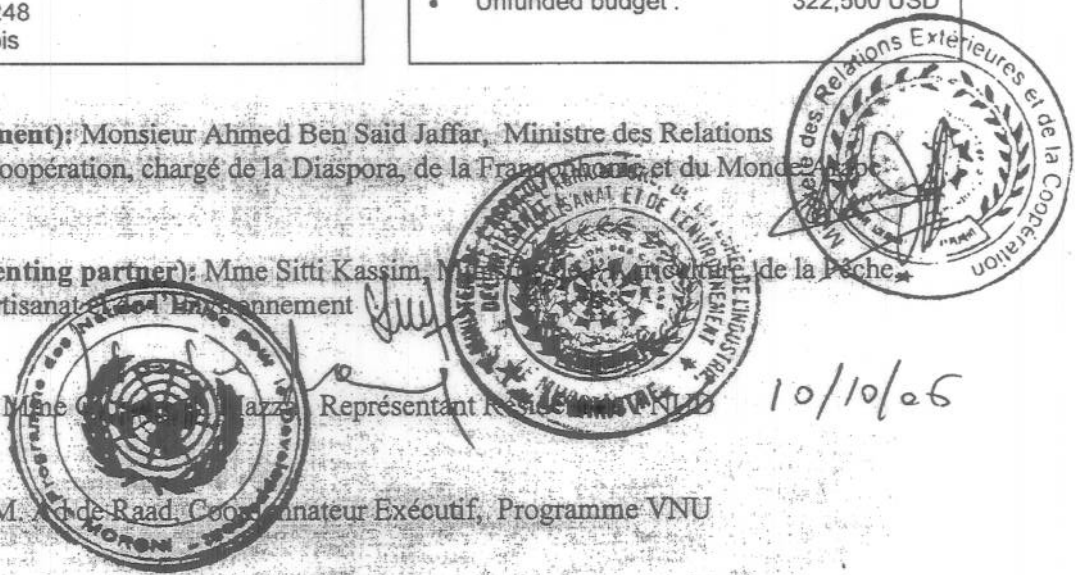
• Government (en nature) 35.600 USD
• PMF-UNDP/GEF (parallèle) 400.000USD
• Regular(TRAC2): 564.460 USD
• PVNU (SVF): 322,500 USD
• Unfunded budget : 322,500 USD

Agreed by (Government): Monsieur Ahmed Ben Said Jaffar, Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, chargé de la Diaspora, de la Francophonie et du Monde Arabe

Agreed by (Implementing partner): Mme Sitti Kassim, Ministre de l'Industrie, de la Pêche, de l'Industrie, de l'Artisanat et de l'Environnement

Agreed by (UNDP): M. Mohamed Mazzi, Représentant Résident PNUD

Agreed by (UNV): M. Abdou Raad, Coordinateur Exécutif, Programme VNU



PAGE DE SIGNATURE

Pays : **UNION DES COMORES**

Effet(s) de l'UNDAF et indicateur(s): Renforcer l'effort de gestion durable des ressources Naturelles

Effet(s) escompté(s)/Indicateur(s): Conservation des écosystèmes terrestres et marins/ Gestion intégrée des écosystèmes/ Nombre d'Aires Protégées créées et cogérées avec les communautés villageoises

Résultat(s) escompté(s)/Indicator(s): Les communautés locales et les structures de gestion qui les représentent ont acquis les connaissances et l'expérience nécessaires pour remplir de manière autonome leur rôle/ Le volontariat constitue un modèle pratique de participation publique aux initiatives de gestion durables des ressources naturelles; les activités économiques de substitution identifiées et financées sont économiquement, socialement et écologiquement viables

Partenaire chargé de la mise en œuvre: Direction Nationale de l'environnement et des forêts

Parties responsables : PNUD, PVNU, Gouvernement Directions générales de l'environnement des îles autonomes

Période de Programmation : 2003-2007
 Volet du Programme: Environnement/Energie

Titre du Projet: **Développement des capacités des OCBs et promotion du volontariat en tant que modèle d'implication des communautés villageoises pour la réalisation des OMDs aux Comores**

UNV - Award: 00046741 - Project: 00055839
 UNDP - Award: Project:
 Durée du Projet : 27 mois

Total budget (US\$) 1,322,560

Allocated resources:

- Government: (en nature) 35,600
- PMF-UNDP/GEF: (parallèle) 400,000
- Regular(TRAC2): 564,460
- PVNU (SVF): 322,500

Unfunded budget : 322,500

Agreed by:

Date

Gouvernement:

Ahmed Ben Saïd Jaha, Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, chargé de la Diaspora, de la Francophonie et du Monde Arabe

15/07/07



Sitti Kassim, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Industrie, de l'Artisanat et de l'Environnement



10/06/07

UNDP:

Opia Kumah, Représentant Résident

11/06/07

UNV:

Ad de Raad, Coordonnateur Exécutif

29 May 2007

(Handwritten signatures of Ahmed Ben Saïd Jaha, Sitti Kassim, and Opia Kumah)

Tableau récapitulatif des rôles des principaux partenaires du projet

Partenaires	PNUD	PMF-FEM	Programme VNU	DNE	AMIE	Comité Directeur	Union des Mecks	DGE Ile	Universités d'Oxford
Rôles	Cofinancement, Avis conseil, Appui technique et administratif,	Financement des microprojets communautaires	Cofinancement, Assistance, technique et formation,	Mise en œuvre, Appui technique à la	Encadrement technique et formation VNU et des promoteurs,	Examen des rapports d'activités (phases)	Cofinancement micro crédits,	Appui dans l'exécution des activités et la gestion de conflits	Encadrement technique et formation des VNU formateurs dans la
	Gestion des ressources humaines et financières	Renforcement des capacités des communautés pour la formulation et la gestion des microprojets selon les procédures PMF-FEM	Facilitateur au près des Ulanga et autres volontaires locaux pour la promotion du volontariat	Coordination nationale, Suivi-évaluation des activités du projet,	Études de faisabilité des micros projets, Appui au démarrage et à la gestion des microprojets	Approbation du plan de travail et du budget, et des plans de travail de phase	Gestion des crédits AGRs	Appui dans la négociation et la formalisation des accords de cogestion, Signataire des accords de cogestion avec les communautés (par délégation)	conservation et la gestion des ressources forestières, Apport outils méthodologiques et équipements,
			Suivi-évaluation,	Gestion des ressources humaines et financières	Suivi sur le terrain des AGRs,	Suivi évaluation des activités, et des phases		Suivi-évaluation des activités du projet	

VNU : Volontaire des Nations Unies

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement,

AGRS : Activités Génératrices de Revenu
 AMIES : Appui aux micros et petites entreprises
 DGE : Direction Générale environnement Ile autonome
 ULANGA : Associations de préservation de l'environnement regroupées en Fédération
 DNE : Direction Nationale de l'Environnement
 MECK : Mutuelles d'épargne et de Crédit Ya Konor
 OCBs : Organisations communautaires de Base
 PMF-FEM : Programme de micro financement du fonds pour l'environnement mondial